

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 2 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6361).

DÉFENSE (*suite*) (p. 6361)

Réponses de M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense, aux questions de : MM. Gilbert Meyer, Robert Poujade, Jean Diebold, Alain Moyne-Bressand, Guy Teissier, Aloyse Warhouver, Jean-Claude Lefort, Michel Habig, Claude Pringalle, Pierre Favre, Michel Godard, Antoine Carré, Patrice Martin-Lalande, Daniel Arata, Raoul Béteille, Christian Martin, Georges Chavanes, Olivier Darrason, Marc Laffineur, Jean Valleix, Alain Griotteray.

Article 23. - Adoption (p. 6380)

Article 24 (p. 6380)

Titres V et VI. - Adoption (p. 6380)

Adoption de l'article 24.

Article 25 et état D. - Adoption (p. 6380)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 6380).
3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 6381).
4. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 6381).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 6381).
6. **Dépôt de rapports d'information** (p. 6381).
7. **Ordre du jour** (p. 6382).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, mes chers collègues, la lutte contre la désertification rurale nécessite de maintenir, voire de renforcer, dans nos communes, la présence de services publics de proximité. Un bureau de poste, une perception, une gendarmerie sont des activités et constituent autant de présences qui maintiennent la vie dans un village, au même titre qu'une boucherie, une épicerie ou une boulangerie.

L'installation de ces services exige des infrastructures spécifiques dont la construction ou l'aménagement sont parfois pris en charge par le conseil général ou par la collectivité d'implantation qui, par la suite, met l'ouvrage à la disposition de l'Etat.

Or l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 1993 confirme que ces dépenses sont exclues du bénéfice du fonds de compensation de la TVA. Certes, un régime temporaire et dérogatoire a été institué et un décret d'application, paru le 30 juillet dernier, est venu élargir au maximum le champ de cette dérogation. Il est prévu, par la suite, M. le Premier ministre l'a confirmé récemment, que l'Etat prenne en charge le coût de la TVA à travers un complément de loyer.

L'intention est certainement louable. J'ai bien peur toutefois qu'elle ne permette pas de poursuivre, en faveur des gendarmeries, un effort aussi soutenu qu'auparavant. Je parle ici en mon nom, mais aussi en celui de mon collègue, Michel Habig, confronté au même problème. Les projets à venir risquent d'être sérieusement remis en cause. En effet, ce n'est pas un complément de loyer éventuel qui sera en mesure de couvrir le coût du préfinancement de la TVA.

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, qu'il vous soit possible, en collaboration avec votre collègue du budget, de revoir, très rapidement, et dans le meilleur sens, les termes de ces dispositions. Sinon nous rendrions un bien mauvais service à l'aménagement du territoire et surtout à ce corps d'élite qu'est la gendarmerie. Quel est votre sentiment sur cette question ?

Par la même occasion, pourriez-vous me renseigner sur l'état d'avancement du projet de construction d'un programme d'habitations prévu à Horbourg-Wihr et destiné aux cadres de la BA 132 de Colmar ?

Par avance, monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je connais votre attachement à la gendarmerie et l'intérêt que vous portez à ses problèmes, notamment à celui du logement.

La question est, en effet, préoccupante tant pour les élus - dont je suis - que pour le Gouvernement, puisque 30 p. 100 des 80 000 logements nécessaires à la gendarmerie appartiennent à des collectivités locales. Il est exact que l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 1993 a modifié les critères d'éligibilité au FCTVA et que les dépenses d'investissement réalisées sur un bien cédé ou mis à la disposition d'un tiers, lui-même non bénéficiaire du fonds de compensation, sont inéligibles à ce fonds.

Un débat a eu lieu ici sur ce sujet, et même à plusieurs reprises, entre autres lors du vote du dernier budget. Grâce à une mesure dérogatoire et temporaire, les dépenses réalisées pour les constructions affectées à l'usage de gendarmerie, qu'elles soient mises en chantier ou acquises à l'état neuf, ou fassent l'objet d'une rénovation en 1992 et 1993, et pour lesquelles les travaux sont achevés au plus tard le 31 décembre 1994, sont, elles, éligibles au FCTVA. Le ministre du budget a confirmé, devant le comité des finances locales, en présence du ministre délégué à l'aménagement du territoire, la disposition de l'article 49.

Pour éviter les troubles que vous évoquez et afin de ne pas casser l'élan des collectivités locales en faveur du logement des gendarmes, j'ai donc demandé que soient prises un certain nombre de dispositions. Ainsi il sera donné une interprétation très souple des notions de début et d'achèvement des travaux - c'est ce que je mentionnais à l'instant - et l'Etat prendra en charge, par l'intermédiaire des loyers, les coûts de TVA et de trésorerie liés au paiement de la taxe.

La solution choisie a consisté à relever les coûts plafond hors taxe de chaque unité de logement à hauteur des coûts plafond toutes taxes comprises. Le Premier ministre l'a annoncé lui-même lorsqu'il est venu à Satory saluer les différentes unités de la gendarmerie que je lui présentais. Elle permet de ne modifier ni le taux de calcul actuel des loyers, qui est de 6 p. 100, ni les subventions.

Nous avons prévu d'affecter à cette mesure 3,5 millions de francs, ce qui, d'après mes calculs, devrait couvrir les dépenses supplémentaires. Le nouveau dispositif s'appli-

quera aux immeubles livrés à partir du 1^{er} janvier 1995 qui n'auront pas bénéficié des dispositions dérogatoires que nous évoquions à l'instant. Je pense donc pouvoir vous donner satisfaction et apaiser vos craintes.

Quant à la seconde partie de votre question, c'est-à-dire les logements de Horbourg-Wihr, nous avons engagé des discussions avec la direction générale de la gendarmerie nationale qui ne fait pas état d'une demande des collectivités locales à ce sujet. Je vous prierai donc de susciter cette demande. Ce n'est qu'après que nous pourrions déterminer ce qui se révélera nécessaire.

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre d'Etat, vous me permettez de sortir un instant du strict cadre budgétaire pour évoquer deux problèmes, l'un qui se pose dès aujourd'hui et l'autre qui se posera bientôt.

Se posera bientôt, en effet, le problème du renouvellement de la flotte des hélicoptères en service dans la gendarmerie - soit 41 appareils - qui lui permettent d'assurer ses missions de sauvetage et de service public. L'actualité récente nous a rappelé, hélas, leur utilité. Or la loi de programmation militaire a inscrit 85 millions de francs pour l'acquisition de nouveaux appareils, en fin de période, c'est-à-dire entre 1998 et 2000. Je ne vous cache pas que cela me préoccupe, car le coût des aéronefs disponibles sur le marché est élevé, à tel point, d'ailleurs, qu'on peut se demander comment il sera possible de remplacer à nombre constant, dans les délais qui s'imposent les Alouette III qui sont les plus anciens. Ne faudrait-il pas envisager dès à présent d'affecter à ce programme, à l'occasion de la révision de la loi de programmation - qui viendra vite -, les crédits nécessaires ?

Quant au problème immédiat, je vous en ai entretenu à plusieurs reprises, ainsi que d'autres responsables de notre défense, c'est celui du remplacement des véhicules de transport AMX 13 du groupement blindé de la gendarmerie mobile de Satory. Ces véhicules obsolètes viennent d'être rangés au magasin des accessoires ; ils sont déclassés.

Pour ce qui est de la solution retenue pour l'accompagnement des chars légers roues-canon de la gendarmerie, vous me permettez de dire que c'est un remède de fortune, pour ne pas dire d'infortune... Il est proposé de les faire accompagner par les VBRG, les petits véhicules bleus de maintien de l'ordre de la gendarmerie, qui ne sont absolument pas faits pour cela. Non que ce soient de mauvais véhicules - j'ai quelques raisons personnelles de penser qu'ils sont bons - mais ils n'ont ni les moyens de défense rapprochés ni la possibilité de résister à des contraintes graves en période difficile.

Ne pourrait-on envisager, comme je l'ai suggéré à plusieurs reprises, le prêt de véhicules de l'avant blindés à la gendarmerie dans les années qui viennent ? Car la période de soudure entre les anciens VTT AMX-13 et le futur véhicule unique de la gendarmerie sera bien longue.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous évoquez deux sujets bien différents l'un de l'autre mais qui touchent tous les deux aux moyens de mobilité de la gendarmerie nationale, si nécessaires eu égard aux importantes missions qui sont les siennes.

Ce sont, en effet, 41 hélicoptères qui sont en service actuellement : 29 Ecureuil et 12 Alouette III. Seuls ces 12 derniers appareils, c'est-à-dire les plus anciens - ils remontent au début des années 70 - doivent être renouvelés dans les prochaines années.

La loi de programmation 1995-2000 permettra à la gendarmerie de commencer le renouvellement de son parc d'hélicoptères par l'acquisition de cinq appareils, dont le coût unitaire est estimé à environ 30 millions de francs ; et 145 millions de francs d'autorisations de programme sont inscrits dans la loi de programmation militaire.

Voici l'échéancier prévu - je reconnais bien volontiers, monsieur le député, qu'il faudra l'accélérer : un appareil en 1996, un autre 1998, deux en 1999 et un en l'an 2000. Il faudra sans conteste saisir l'opportunité de la révision à mi-parcours, de la loi de programme en 1997, pour essayer d'accélérer ces acquisitions car la gendarmerie a besoin, c'est vrai, d'appareils très spécifiques. On ne saurait mettre à sa disposition des appareils de l'armée de terre, de l'ALAT, aviation légère de l'armée de terre, tout simplement parce qu'ils ne sont pas adaptés, par exemple aux opérations de montagne que la gendarmerie est amenée à assumer.

Pour ce qui concerne les véhicules blindés de maintien de l'ordre, vous l'aviez souligné il y a quelques mois, une réorganisation est en cours. Ces AMX 13 du groupement blindé de la gendarmerie ont été retirés en raison de leur obsolescence. Le redéploiement de l'ensemble des pelotons équipés de VBRG, véhicules blindés à roues de la gendarmerie, se fera selon l'ordre de priorité et avec les objectifs suivants :

Premièrement, le prélèvement de 12 VBRG, trois pelotons, en province au bénéfice du groupement blindé, pour permettre sa réorganisation et la mise à niveau des escadrons à dix VBRG.

Deuxièmement, le redéploiement entre circonscriptions pour rééquilibrer les moyens VBRG en province sur la base de deux pelotons par circonscription.

Enfin, un redéploiement des moyens VBRG au sein d'une même circonscription lorsque les conditions d'emploi et de déplacement le rendent souhaitable.

Je fais étudier actuellement votre proposition. Je sais que les VAB, véhicules de l'avant blindés, de l'armée de terre, sont beaucoup utilisés dans les opérations extérieures, notamment en Bosnie. J'espère, monsieur le député, pouvoir vous donner, au sein de la commission de la défense, une réponse dans les semaines qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Monsieur le ministre d'Etat, lors de la discussion de la loi de programmation militaire, le Gouvernement, par votre intermédiaire, a manifesté sa volonté de voir se développer le programme de l'avion ATF, avion de transport futur, pour lequel Aérospatiale a joué un rôle prépondérant. Les études de faisabilité ont été financées, permettant d'envisager un lancement officiel de ce programme en 1997.

Cependant, deux incertitudes subsistent sur ce projet qualifié par le délégué général à l'armement lui-même de « chance unique et de nécessité vitale pour l'Europe et pour l'industrie aéronautique européenne ».

La première concerne l'attitude du gouvernement britannique. Les états-majors semblent pouvoir arriver à un accord sur la définition de l'appareil. Les industriels, au-delà du débat sur le choix de la motorisation, ont les moyens de s'organiser pour tenir les coûts et les délais. Mais quelle est la position des responsables politiques anglais ? Je souhaite bien évidemment qu'elle s'inscrive dans la voie - positive - que vous avez tracée dans votre intervention.

La seconde incertitude a trait au financement, au niveau national, du programme dès lors que son lancement serait décidé. Le rapporteur du budget de l'air, Olivier Darrason, a souligné avec pertinence dans son rapport les difficultés que nous aurions à financer conjointement l'ATF et le Rafale.

Quelles sont vos intentions à cet égard? Le projet ATF, qui est mené en coopération européenne, sera-t-il bien un programme prioritaire?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, ce programme est très important et la France le considère comme tel parce qu'il vise à remplacer les Transall qui, au début du siècle prochain, arriveront en bout de carrière. Mais ce remplacement ne résout pas totalement la question des transports aériens militaires. Le Transall est un avion de transport tactique. L'avion qui effectue des missions plus modestes, avec un fret moins important et sur des distances plus courtes, est dans nos armées le CASA espagnol. Mais l'avion destiné à effectuer les missions de transport stratégique nous a fait défaut pendant la crise du Rwanda et nous avons dû en affréter un certain nombre.

Notre pays a besoin de 60 à 65 appareils capables de transporter environ 25 tonnes à 3 700-3 800 kilomètres de distance, dans des conditions très tactiques de poser et de décollage. Avec les chefs d'état-major des armées de l'air des pays concernés, nous avons déjà bien avancé sur les spécifications nécessaires s'agissant de la soude, et notamment de la capacité de transport en véhicules légers ou en personnels, s'agissant de la robustesse de ses structures et de la motorisation - sujet qui reste encore délicat.

Oui, il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'industrie aéronautique et, tout simplement, pour la défense des pays européens concernés. Petit à petit, nous accomplissons des progrès, notamment avec nos amis allemands lors du dernier sommet de Mulhouse dont le communiqué final mentionne cet avion comme étant l'une des priorités de la coopération franco-allemande.

Et pour répondre plus précisément à votre question, je vous rappelle que la loi de programmation fait figurer 2 milliards de francs au titre des crédits qui lui sont affectés sur les cinq années 1995-2000. Dans le budget pour 1995, sont inscrits 42 millions de francs d'autorisations de programme et 26 millions de francs de crédits de paiement, ce qui, je vous l'assure, est suffisant en l'état actuel du processus de construction, de développement et d'étude de faisabilité de cet avion.

L'association avec nos partenaires britanniques est bien entendu la clé de l'évolution à venir de ce programme. Lorsque nous nous sommes rencontrés avec le ministre britannique l'été dernier pour parler du programme HORIZON et de l'avion de transport, nos partenaires britanniques nous ont indiqué que la flotte anglaise serait renouvelée en partie par l'achat de C-130 J, c'est-à-dire d'avions américains, et que, pour l'autre partie, le choix restait ouvert.

Nous aurons le 18 novembre prochain un sommet avec le gouvernement britannique. Nous évoquerons cette question. Je ne peux pas vous dire à l'heure qu'il est quelle sera la réponse, mais il est évident que nous avons le désir très fort d'associer l'industrie britannique, et le gouvernement britannique pour ce qui concernera l'acquisition de ces appareils, à ce projet. C'est une des clés de sa réussite.

Je suis convaincu, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'Assemblée nationale, à la suite d'ailleurs du rapport qu'avait fait M. Paecht, que c'est un projet majeur pour l'Europe. Nous espérons réussir à le mettre sur pied au début du siècle. Cela dit, il s'agit d'une bataille de tous les instants comprise tenu de l'ampleur des choix industriels et budgétaires qui restent à faire.

M. le président. Nous passons au groupe UDF.

La parole est M. Alain Moyné-Bressand.

M. Alain Moyné-Bressand. Monsieur le ministre d'Etat, la coopération européenne constitue une solution d'avenir pour les programmes d'équipement.

Le Livre blanc sur la défense comme la loi de programmation militaire ont bien insisté sur la nécessité de la développer chaque fois qu'elle serait possible et qu'elle permettrait d'atteindre, dans de meilleures conditions techniques et opérationnelles, l'objectif recherché.

Les programmes spatiaux fournissent de bons exemples de l'intérêt et aussi, il faut parfois le reconnaître, des limites de la coopération.

Le développement du satellite d'observation optique HELIOS I a été motivé par la convergence d'intérêts entre la France, l'Italie et l'Espagne. La défection récemment annoncée de l'Espagne pour le programme de nouvelle génération HELIOS II et la recherche de coopérateurs sur le programme d'observation radar OSIRIS tendent à rapprocher notre pays de l'Allemagne.

A la suite de son expérience en Somalie, l'Allemagne éprouve de nouveaux besoins tant pour le renseignement stratégique que pour les télécommunications militaires. La décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe aura pour effet de faciliter la participation de soldats allemands à des opérations de maintien de la paix sur des théâtres extérieurs.

Le rapprochement entre la France et l'Allemagne dans le domaine spatial est d'autant plus tentant qu'il existe une réelle convergence dans les besoins opérationnels et qu'à terme, les budgets consacrés à l'espace militaire pourraient être équivalents dans les deux pays. La France et l'Allemagne sont d'ailleurs les deux plus gros contributeurs de l'Agence spatiale européenne.

Où en est l'état des réflexions préliminaires visant à associer l'Allemagne aux programmes HELIOS II, OSIRIS, voire aux programmes de satellites de télécommunications militaires?

Comment les industriels et les militaires de l'Allemagne pourraient-ils être progressivement associés aux programmes que la France est en train de développer?

N'existe-t-il aucun risque que les négociations sur le satellite radar retardent le programme HELIOS II qui lui serait lié dans une sorte de paquet de négociations, alors que l'actualité vient de nous révéler l'urgente nécessité pour la France de disposer d'informations stratégiques de manière autonome?

Enfin, qu'en est-il de l'harmonisation du système d'information de nos armées?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie d'abord d'avoir posé une question aussi importante pour l'avenir de la coopération en Europe et pour les capacités d'information des forces françaises.

Je profite de cette occasion pour répondre à une interrogation qui s'est exprimée il y a quelques heures à peine. M. Valleix, je crois, a évoqué la capacité du centre de Torrejon en Espagne à recevoir les images d'HELIOS. Ce

centre, qui est un centre UEO, est équipé pour recevoir ces images. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir à ce sujet. Les trois centres qui les recevront sont Rome, Torrejón et Creil.

Vous avez évoqué le problème de l'espace en partenariat avec nos amis allemands. L'espace est une des priorités majeures de la loi de programmation. Nous l'avons affirmé, nous l'avons traduit dans les chiffres, et le budget pour 1995 en est l'expression puisque les crédits affectés à l'espace militaire augmentent de plus de 23 p. 100, 613 millions de francs étant inscrits pour HÉLIOS II dont le lancement est toujours prévu pour 2001 et 75 millions de francs pour OSIRIS.

Au dernier sommet de Mulhouse, en dehors de l'avion de transport lourd qui figure dans le communiqué final, nous avons, avec les Allemands, décidé de coopérer pour le renseignement spatial. Cela a été une des très bonnes nouvelles du sommet de Mulhouse. Un groupe de travail commun est constitué depuis le mois de mai. Il progresse de façon très satisfaisante. La réflexion porte sur HÉLIOS II et sur OSIRIS et vise à préparer les bases d'une coopération entre les deux pays qui permettra d'associer les militaires et les industriels allemands à notre effort de renseignement spatial. Comme vous, je me suis réjoui à l'époque de la décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe qui permet maintenant à l'Allemagne, pays majeur, d'être aux côtés de ses partenaires européens dans la gestion d'un certain nombre de crises qui peuvent nous concerner.

Cette coopération avec l'Allemagne sera conçue de façon que le satellite HÉLIOS II ne subisse aucun retard. C'est capital pour nous. Nous avons vu lors de la dernière crise irakienne, au sud de la frontière irako-koweïtienne que nous avions besoin de ces images. Il n'est donc pas question de faire subir à HÉLIOS II, quels que soient les partenariats possibles, le moindre retard. La discussion en cours avec les Allemands - je ne pourrai pas vous en dire beaucoup plus - a pour objet de déterminer à quel niveau et à quelle date une participation qu'ils ont d'ores et déjà acceptée interviendra pour HÉLIOS II ou pour OSIRIS.

Je ne suis pas du tout inquiet sur la volonté politique de l'Allemagne de participer avec la France à ce projet de programmation spatiale mais, s'il le fallait, la France supporterait seule - elle en a les moyens - les coûts de faisabilité, de production et de lancement du satellite HÉLIOS II.

Pour les systèmes d'information, un partage s'est opéré entre le système français SIC et le système allemand HEROS pour l'équipement du corps européen. C'est une bonne chose. Cela montre que si nous arrivons, à partir du corps européen - brigade franco-allemande et corps européen - à assurer la rationalisation et la normalisation des équipements européens, nous aurons fait non seulement une bonne action militaire, mais aussi une bonne action industrielle.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez récemment présenté au conseil des ministres des propositions sur le service national. Ces propositions sont assises sur le principe du maintien d'une armée mixte, qui a encore la préférence des Français.

A la suite du rapport de notre collègue Alain Marsaud, vous avez axé ces propositions sur un certain nombre de lignes directrices, qui recueillent, vous le savez, le soutien de notre groupe.

Le service militaire doit rester un instrument de cohésion nationale. La réaffirmation de ce principe devra se traduire notamment par la valorisation des activités opérationnelles et l'ouverture en plus grand nombre de postes d'officiers et de sous-officiers.

Vous avez aussi souhaité que nos forces armées contribuent à développer le sens civique des jeunes et le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Nous ne pouvons que vous encourager dans cette voie.

Il s'agit aussi d'améliorer, dans un second temps, les modalités de fonctionnement des formes civiles du service national pour en préparer l'extension.

Monsieur le ministre, nous souhaitons qu'il soit mis de l'ordre dans ces formes civiles dont le développement anarchique a largement contribué, au cours des dernières années, à accroître les inégalités entre les jeunes Français. Ce n'est pas le moindre paradoxe de constater que c'est pendant que les socialistes étaient au pouvoir que ces inégalités se sont accrues...

M. Patrice Martin-Lalande. Là comme ailleurs !

M. Guy Teissier. ... avec le développement de formes « super-privilégiées » de service civil.

Quelle différence, en effet, entre un jeune homme qui sert chez Chanel à Londres et un autre qui sert au quarantième d'artillerie à Suippes !

La priorité doit être redonnée aux formes militaires, vous l'avez affirmé avec force tout à l'heure dans votre intervention. A ce propos, je souhaite dénoncer ici l'utilisation abusive qui a été faite par certains médias de la consultation nationale des jeunes. Contrairement à ce qui a été affirmé, cette consultation n'a pas montré de rejet du service national par les jeunes Français.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter à ces jeunes des réponses à leurs attentes en matière de formation et d'insertion professionnelle. Ce dernier aspect soulève cependant de nombreuses questions.

Pouvez-vous nous dire en particulier quels types de formation vous souhaitez privilégier et quelles pourraient être les modalités pratiques mises en place pour assurer ces formations, afin que les jeunes en danger d'exclusion s'insèrent mieux dans la société ?

Quelles seront en particulier les modalités des deux types de volontariat pour le service long que vous avez évoqués et dans quelle mesure permettront-ils de donner à ces jeunes une instruction militaire et une instruction professionnelle, sans que la seconde désorganise la première, notamment au sein des régiments ?

Quels types de formation souhaitez-vous privilégier ? Peut-on envisager une validation des diplômes qui seront attribués à l'issue de ces deux types de volontariat de service long ?

Enfin, qu'avez-vous prévu pour encourager des enseignants ? Viendront-ils du ministère de l'éducation ou seront-ils des jeunes gens du contingent prédisposés à enseigner dans les régiments ? Ne pourrait-on pas envisager de donner par exemple à ceux qui y consacraient du temps pendant leur service une bonification d'ancienneté, au moins partielle, de façon à valoriser leur temps sous les drapeaux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je connais l'attachement que vous avez pour le service national et son rôle civique. Je vais essayer de développer devant vous les quelques orientations que j'ai présentées au conseil des ministres au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire tout récemment.

J'ai le sentiment, accompagné par une volonté très forte du Premier ministre, que les armées ne peuvent pas se mettre en dehors de la très vaste ambition nationale de réformer profondément nos structures de formation professionnelle. Nous avons à gérer chaque année environ 250 000 jeunes, et il serait un peu anormal et peut-être même, paradoxal, que les forces armées ne gèrent pas cette ressource en fonction de ce qui va se passer lorsque ces jeunes vont quitter le service national, c'est-à-dire entrer dans la vie active.

Je n'oublie pas néanmoins, et je l'ai rappelé à plusieurs reprises, que la fonction première du service national, c'est la fonction militaire. Il s'agit donc d'abord de former des combattants là où ils sont nécessaires. Mais je pense qu'on peut adapter ce système de formation à la préoccupation principale des jeunes qui est, aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, l'emploi.

Pour concilier tout cela, nous avons la possibilité de nous appuyer sur une expérience singulière, très ancienne et très positive, celle du SMA, le service militaire adapté, qui existe dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle remonte, je crois, à Michel Debré. Très ténue au début, elle a été développée ensuite par chacun des ministres de la défense. C'est une excellente initiative qui permet aujourd'hui de former 2 600 ou 2 700 jeunes chaque année, avec une part de formation militaire de l'ordre de 30 p. 100 et une part de formation professionnelle de l'ordre de 70 p. 100. On ne peut pas la généraliser à l'ensemble de la métropole, mais on peut en tirer quelques enseignements. Je suis allé moi-même m'informer sur place et dans les unités qui le font. L'expérience fonctionne très bien.

J'en viens aux deux mesures les plus importantes que j'ai annoncées au conseil des ministres.

Concernant le volontariat service long « spécialistes », au cours duquel, en échange d'une durée de service plus longue, dix-huit mois, les jeunes recevront une formation sanctionnée par un titre reconnu et acquerront une expérience, j'ai écrit, il y a quelques jours, au président de la région Rhône-Alpes, puisque c'est une région qui a voulu être pilote dans le domaine de la formation professionnelle, pour lui demander de monter avec nous une opération qui permettrait aux armées, en partenariat avec la région, de développer ce volontariat.

J'ai souhaité aussi que les armées puissent aller plus loin et que l'on développe l'aide apportée aux jeunes, principalement à ceux qui connaissent des difficultés d'insertion. Il y a une seconde forme de volontariat service long, celui dit de « pré-qualification ». Il s'agit, à l'issue d'un service militaire normal, d'offrir la possibilité à des jeunes qui sont en grande difficulté, mais qui ont manifesté la volonté de s'en sortir, d'acquérir pendant quatre ou six mois une première formation. La contribution des armées est simple : elle consiste à conserver en son sein ces jeunes gens, à leur offrir le gîte, le couvert, une solde, mais surtout un environnement qui leur permet d'être assistés en cas de difficulté, ce qui est une garantie pour la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent, enseignement qui sera essentiellement dispensé par des personnels de l'association pour la formation professionnelle des adultes.

Nous sommes en train de monter ce mécanisme. Il est compliqué mais il n'en est qu'à ses débuts. J'espère pouvoir vous donner des informations supplémentaires dans quelques mois. J'attends beaucoup de la réponse des jeunes. Nous ne la connaissons pas encore mais, d'après leurs réponses au questionnaire qui leur a été adressé, la

réforme du service national n'est pas leur première préoccupation. C'est une réflexion d'adulte qui est parfaitement légitime et qui n'est venue qu'*a posteriori*.

Enfin, compte tenu de la baisse budgétaire du nombre des appelés, prévue dans la loi de programmation militaire - nous avons voulu une baisse maîtrisée des effectifs d'appelés - et de la baisse démographique de ces mêmes appelés dans les cinq années qui viennent - ce n'est pas une bonne chose pour la France -, nous pourrions probablement développer d'une manière raisonnable et raisonnée les formes civiles du service national, à condition qu'elles soient mieux organisées.

Quel est l'effectif possible des cinq années qui viennent ? Environ 15 000 ou 16 000 individus, ce qui est un chiffre considérable. Vous savez que j'ai pris récemment la décision d'en affecter un peu plus de mille au ministère de la ville. La seule condition, et vous comprendrez qu'elle est impérieuse, c'est que ces formes soient mieux maîtrisées et mieux contrôlées. J'ai donc demandé aux préfets d'assurer le suivi de la gestion de ces jeunes appelés, département par département. Nous avons créé une commission de suivi des formes civiles du service national, département par département, qui associera les ministères concernés sous l'autorité du préfet, bien entendu en liaison directe avec le ministère de la défense qui, jusqu'à présent, avait seul cette responsabilité et qui sait donc l'assumer. Pour d'autres ministères, c'est quelquefois plus délicat.

M. le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre d'Etat, le 14 septembre dernier, un Jaguar s'est écrasé au centre du village de Diane-Capelle, en Moselle. La chance a voulu qu'il n'y ait pas de victime parmi la population. Seuls les pilotes ont été blessés. Une vingtaine de maisons ont plus ou moins fortement été endommagées.

Cet accident m'incite à poser deux questions relatives à ce type de catastrophes.

Premièrement, les avions Jaguar datent d'il y a au moins vingt ans. Ne pensez-vous pas qu'ils sont devenus obsolètes et qu'il conviendrait de les remplacer rapidement ?

Deuxièmement, les secours ont bien fonctionné et il convient de remercier tous les intervenants : gendarmerie, pompiers, bénévoles, services de l'équipement et du génie rural. Ce qui fait défaut, à mon avis, c'est une cellule relevant directement de votre autorité, cellule autorisée à donner immédiatement des ordres de réparations, de rétablissement des réseaux, d'évacuation des populations s'il y a un risque d'explosion lorsque du kérosène a été répandu.

Le cratère de douze mètres de profondeur qui coupait le village en deux est resté ouvert près de quinze jours parce que personne n'avait autorité, semble-t-il, pour engager la responsabilité de l'Etat dans les travaux, délicats certes, de compactage et de remise en état qui pouvaient engendrer de nouveaux dégâts sur les immeubles.

Par ailleurs, face à une population angoissée par un tel accident, il faut un officier supérieur spécialisé capable de renseigner avec la plus grande certitude possible les habitants concernés.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir tenir compte de cet accident pour améliorer le dispositif d'intervention de l'armée de l'air en cas de catastrophe aérienne.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, il y a trois éléments dans votre question : l'accident lui-même, la sécurité, le Jaguar et son éventuel remplacement.

Sur l'accident lui-même, nous attendons les résultats de la commission d'enquête. Ses membres sont désignés par le conseil permanent de la sécurité aérienne, parmi des experts techniques. Lorsqu'un accident de ce genre se déroule, une enquête judiciaire est également ouverte systématiquement. Par ailleurs, un responsable du bureau du contentieux et des dommages se rend sur les lieux de l'accident et, en liaison permanente avec le bureau des dommages généraux de la direction de l'administration générale, prend toutes les mesures conservatoires jugées utiles. En fonction de la gravité des dommages, le contentieux est réglé soit directement par le bureau local soit par le bureau des dommages généraux de l'administration de la défense.

Dans l'accident que vous évoquez, le général commandant en second la région aérienne s'est rendu dans les heures qui ont suivi sur le lieu même, afin d'examiner au plus vite les décisions à prendre. C'est la responsabilité des officiers généraux qui sont en charge des régions aériennes.

D'une manière générale, je puis vous donner des éléments d'information plutôt positifs.

En effet, depuis le début des années soixante - voyez que c'est déjà ancien -, nous constatons une diminution des accidents aériens, particulièrement forte jusque vers les années soixante-quinze. Par la suite, cette diminution a été beaucoup plus faible, et le taux atteint dans le début des années quatre-vingt-dix représente probablement, hélas ! un seuil au-dessous duquel il sera difficile de descendre. Cette constatation est d'ailleurs valable pour l'ensemble du secteur aéronautique, qu'il soit militaire ou civil.

Pour ce qui concerne l'armée de l'air, je peux vous préciser que, pour la période 1979-1993, le taux d'attrition moyen - c'est-à-dire de destruction d'appareils - pour 10 000 heures de vol, toutes activités aériennes confondues, s'établit à 0,4.

S'agissant de l'aviation de combat de l'armée de l'air, qui, par définition, se livre à des exercices complexes, ce taux d'attrition pour 10 000 heures de vol s'établit à 0,67 pour la période 1984-1993, ce qui place la France à un niveau meilleur que la moyenne des pays européens. Je veux, à cet égard, rendre hommage à l'encadrement de l'armée de l'air, qui prend toutes les précautions nécessaires.

Dernier aspect de votre question : les Jaguar. Ainsi que vous le savez, ils représentent par leur nombre et par leur efficacité, des vecteurs particulièrement opérationnels pour l'armée de l'air. Les conflits les plus récents, que ce soit le Tchad ou le Golfe, l'ont largement démontré. Le Jaguar qui équipe l'armée de l'air a été livré entre 1972 et 1982. Il reste aujourd'hui 94 Jaguar en service. L'âge moyen de la flotte est de dix-sept ans. Ce n'est pas, dans les armées européennes, un âge très élevé. C'est un âge qu'on retrouve ailleurs.

Le retrait du service de ces appareils a été entamé pour les plus anciens. Il s'inscrit dans la restructuration des unités de l'armée de l'air et dans la réduction du format de sa flotte de combat. Cette première phase s'achèvera en 1997. Il ne restera alors en service que les avions les plus récents et les mieux équipés, au nombre de 60 pour cette dernière catégorie d'avions. Les dernières unités équipées le seront avec des Rafale - à cet égard, vous connaissez le calendrier.

La fin du retrait du service du Jaguar est prévue pour 2003, soit après vingt à vingt-cinq ans d'utilisation. Ce n'est pas l'avion de l'armée de l'air qui a subi aujourd'hui la plus forte attrition et je peux donc vous rassurer sur ce sujet : cet avion est encore tout à fait performant, et il est utilisé non seulement par la France, mais par bon nombre d'autres pays dans les crises actuelles.

M. le président. Nous en venons à une question de M. Jean-Claude Lefort, au titre du groupe communiste. Monsieur Lefort, vous avez la parole.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre d'Etat, après mon ami Paul Mercieca, qui l'a évoqué dans son intervention, je veux insister sur un point bien précis, à savoir la responsabilité française dans cet impératif de sécurité que constitue l'élimination totale des armes nucléaires sur notre planète, alors qu'elles prolifèrent aujourd'hui dangereusement.

A cet égard, en avril et mai 1995, c'est-à-dire durant la campagne pour l'élection présidentielle, se tiendra la conférence sur le renouvellement du traité de non-prolifération nucléaire.

Il est incontestable que la France a une responsabilité énorme dans cette affaire, car il existe bien évidemment un lien intime entre l'arrêt des essais nucléaires et la prolifération de l'arme nucléaire.

Or, que fait la France ? En entendant mettre au point, d'ailleurs en étroite liaison avec les Etats-Unis, des méthodes permettant l'expérimentation de nouvelles armes nucléaires en laboratoire - ce qui suppose la reprise des essais -, elle agit délibérément pour la prolifération de l'arme atomique. En effet, comment refuser à d'autres ce qu'on s'octroie à soi-même ?

La situation que nous connaissons est donc, pour le moins, intenable. D'une part, la France fait tout pour accroître son potentiel nucléaire, en faveur duquel 130 milliards sont prévus d'ici à l'an 2000. D'autre part, se développe l'idée d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, afin d'aller vers l'interdiction universelle de l'arme atomique.

Il en résulte que notre pays contrecarre cette perspective, qui est aussi un espoir : l'existence d'un monde sans armes nucléaires. Quelle perspective fabuleuse, pourtant cela ouvrirait à la France et au monde entier !

Le Programme des Nations unies pour le développement propose une réduction de 3 p. 100 des dépenses militaires mondiales jusqu'à l'an 2000. Cette réduction dégagerait 77 milliards de dollars par an et permettrait de régler le problème de la faim et de l'accès à l'eau potable, aux soins médicaux et à l'éducation partout dans le monde.

Et, pour notre pays, quelles perspectives seraient ainsi ouvertes en matière de création d'emplois quand on sait, par exemple, qu'il faudrait quarante entreprises de la taille de la Compagnie générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux réunies pour acheminer l'eau à 2 milliards d'hommes dans le monde, qui en sont aujourd'hui privés !

Quel choix faites-vous, monsieur le ministre d'Etat ? Celui de la prolifération nucléaire ou bien celui d'une participation active de la France au processus des négociations pour l'arrêt des essais, afin d'aller vers l'interdiction de l'arme atomique sur notre planète ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je connais votre point de vue. Je vous ai entendu l'exposer à plusieurs reprises, et vous ne vous

étonnez pas que je vous fasse une nouvelle fois la même réponse : la position de la France repose sur une constante, le maintien à tout prix de sa liberté de décision, de son indépendance et donc de sa liberté - ce que vous semblez avoir oublié.

Je vous rappellerai un communiqué commun qui a été signé par le Premier ministre et par le Président de la République en octobre 1993, voici un peu plus d'un an, lorsqu'a eu lieu un tir chinois : « Disposer à tout moment d'une force de dissuasion crédible et suffisante, ce qu'elle est aujourd'hui et qu'elle doit demeurer demain pour protéger ses intérêts vitaux. »

Les instructions ont donc été données par votre serviteur pour que puissent être mises en œuvre des mesures conservatoires permettant à tout moment de décider d'une nouvelle campagne d'expérimentations si l'autorité que la Constitution habilite à cet effet en prenait la décision pour l'acquisition des techniques de simulation que vous avez évoquées, qui, seules, après une interruption définitive des essais, peuvent garantir la pérennité de notre dissuasion. Ainsi les mesures conservatoires souhaitées par le Président de la République et par le Premier ministre ont-elles été prises.

L'acquisition des techniques de simulation, qui, permettez-moi de le dire, ne doivent rien à nos amis Américains,...

M. Jean-Claude Lefort. Comment ça ? Et les ordinateurs !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ... est en cours, au travers du programme baptisé PALEN - préparation à la limitation des essais nucléaires -, que, au demeurant, vous n'avez pas voté et pour lequel 10 milliards de francs ont été prévus dans le courant de la loi de programmation. Pour 1995, le budget affecté à ce programme sera de 800 à 900 millions de francs en crédits de paiement. C'est un véritable défi technologique et scientifique qui est lancé à notre pays. Nous le relèverons.

Pour disposer de cet outil global, seul capable à l'avenir de se substituer aux essais définitivement interdits après la signature du Comprehensive Test Ban Treaty, ou CTBT - et si nous le faisons pas, nous en laisserions le monopole à d'autres, notamment à nos amis américains -, quelques essais nucléaires spécifiques seraient encore nécessaires.

S'agissant d'un futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui est non le traité de non-prolifération, mais le CTBT - que M. Toubon veuille bien m'excuser d'utiliser un sigle anglais -, je rappelle que la France s'est déclarée, en juillet 1993, en faveur d'un tel traité, à la double condition qu'il soit universel, c'est-à-dire qu'il implique l'ensemble des Etats, et qu'il soit vérifiable internationalement.

Nous participons très activement à la négociation de Genève, mais nous nous sommes opposés à la fixation de toute échéance artificielle pour l'issue de cette négociation, qui aurait pu conduire à un traité contraire aux intérêts de la France, dont je regrette que vous ne fassiez pas davantage cas...

M. Jean-Claude Lefort. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de votre part !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ... et de l'ensemble de la communauté internationale, parce qu'il ne serait pas vérifiable.

Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre le 8 septembre dernier, ce traité doit « apporter une contribution importante à l'effort de non-prolifération et compléter à cet égard le dispositif prévu par le TNP ». « Mais... » - je cite

toujours - « ... sa conclusion ne peut en aucun cas être considérée comme un préalable à la prorogation de celui-ci. »

S'agissant des moratoires en cours sur le CTBT, je rappelle également devant l'Assemblée nationale que nous refusons à établir un lien entre leur poursuite et la négociation du CTBT. Il n'y a pas, pour nous, d'incompatibilité de principe entre une reprise d'essais pour un temps et notre implication en vue d'un accord qui contribuerait au renforcement du dispositif global de non-prolifération souhaité par la communauté internationale. Nous ne faisons que suivre les grandes leçons du général de Gaulle.

Je rappelle que la décision de reprendre, ou non, les essais, qui relève des autorités investies de cette responsabilité par la Constitution, sera fondée, ne vous en déplaise, sur le seul examen des intérêts de la France.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air. Bravo !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je le redis ici avec la même force que l'a dit M. le Premier ministre : l'objectif du Gouvernement est de maintenir notre arsenal nucléaire à un niveau de stricte suffisance, dans les meilleures conditions de fiabilité, de sûreté et de sécurité.

C'est pourquoi, comme l'a déclaré le Premier ministre devant cette assemblée le 13 octobre 1993, « nous ne souscrivons à aucune interdiction définitive des essais aussi longtemps que nous aurons le sentiment qu'ils sont indispensables à la crédibilité technique de notre force de dissuasion ».

Cela peut ne pas vous plaire. C'est la politique de la France ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez annoncé, lors du conseil des ministres du 12 octobre, certaines mesures d'adaptation du service national, en précisant que ces mesures, d'ordre réglementaire, constituaient la première étape d'un plan à long terme de revalorisation du service national. Nous nous réjouissons tous de ce plan.

La loi de programmation que le Parlement a votée à la dernière session prévoit d'ailleurs, dans son article 4, que le Gouvernement déposera, avant le 31 décembre 1996, un rapport d'orientation portant sur le service national et l'éventuel développement des formes civiles dans le respect des règles d'égalité et d'universalité qui président à son exécution. Ces mesures adoptées par le Gouvernement constituent donc bien une première étape.

Dans les orientations décidées, vous avez notamment réaffirmé la priorité du service militaire. C'est ainsi que les activités opérationnelles seront valorisées, qu'un plus grand nombre de postes d'officiers et de sous-officiers seront ouverts aux appelés et qu'enfin les activités physiques seront développées.

Vous avez, en revanche, exclu l'une des propositions faites par la commission chargée d'étudier le questionnaire « jeunes », qui consistait à réduire le service militaire à six mois.

Il serait utile que vous exposiez à la représentation nationale les raisons qui vous conduisent à rejeter cette proposition, qui semble recueillir un écho favorable, notamment dans la composante « jeunes » de notre population.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, même si c'était le souhait majoritaire des jeunes Français, je n'en ferais pas pour autant un impératif catégorique. Mais les choses doivent être ramenées à leurs juste place. La majorité quand elle s'exprime en termes de faiblesse n'est pas une majorité légitime. Je veux dire qu'il n'est pas question pour la France de suivre tel ou tel mouvement de mode, tel ou tel caprice de l'opinion, telle ou telle revendication qui serait fondée sur la démagogie ou la facilité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je regrette, pour ma part, que, sur un sujet aussi important, on aille trop rapidement vers la satisfaction du plaisir immédiat d'un certain nombre de gens pour lesquels la contrainte est effectivement lourde à supporter - ce que je comprends volontiers. Mais il faudra bien que, dans ce pays, à un moment ou à un autre, quelqu'un parle aux jeunes Français en termes de devoirs, et non pas simplement en termes de droits.

J'en viens au fonds des choses, car il s'agit là d'une revendication qui n'est pas nouvelle et que j'entends formuler depuis plusieurs années. Douze mois, c'était mieux que quatorze. Dix, c'est mieux que douze. Huit, mieux que dix ! On voit bien sur quoi cela débouche : zéro, c'est mieux que tout ! Il y a là une dérive très dangereuse.

Les armées ont besoin des jeunes Français. Je me tue à le répéter. Ce ne sont pas des valets d'armes ; ce sont des jeunes qui accomplissent avec beaucoup d'efficacité et de générosité le service national qui leur est demandé. Je rappelle qu'il y a, en Yougoslavie, près de 40 p. 100 d'appelés. Leur présence y est indispensable, non seulement dans des unités de soutien, mais aussi dans des unités combattantes. Je pense notamment aux divisions blindées ou aux divisions parachutistes, où nombre de jeunes appelés remplissent avec un grand dévouement les fonctions qu'on leur confie.

Quand on connaît les difficultés qu'a entraînées pour l'armée de terre la réduction de douze à dix mois - que ce soit au niveau de la disponibilité opérationnelle différenciée ou du « rébus » que cela a présenté pour l'état-major de l'armée de terre en ce qui concerne l'encadrement -, on doit mettre en garde la représentation nationale contre les risques d'une réduction à six mois.

Par définition, il faudrait quasiment multiplier par deux le nombre des jeunes gens appelés chaque année. C'est-à-dire que, pour honorer les 207 000 emplois budgétaires dont le ministre du budget me gratifie annuellement - du moins, cette année -, il faudrait faire appel tous les ans à 414 000 jeunes, ce qui excède très largement la ressource disponible.

Deuxième argument, que j'ai déjà évoqué, mais qui me semble important : en six mois, on n'a pas le temps de préparer un jeune garçon aux fonctions opérationnelles qui sont nécessaires aux armées.

M. Germain Gengenwin. C'est clair !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. La société française n'exige pas grand-chose de ces jeunes de vingt ou vingt-cinq ans. Elle leur demande seulement de

participer, comme jeunes citoyens, à la défense du pays, non pas simplement du territoire, mais aussi des valeurs de la République.

N'oublions pas ce message : l'armée est, après l'école, un lieu où l'on peut donner une dimension civique à l'engagement du jeune Français. Nous aurions tort de nous priver de cette possibilité. Nous sommes dans une société qui est en proie au doute et aux déchirements. Gardons ce lieu de civisme qu'est restée l'armée ! Elle permet aux jeunes Français de servir leur pays. Elle leur apprend quelque chose. Et, en général, ils en sortent un peu plus « citoyens » qu'ils n'y sont entrés.

Je ne dis pas cela pour vous-même, monsieur Habig, car je sais quelles sont vos convictions, mais parce que, dans un temps qui semble, hélas ! dominé par des échéances électorales et où l'on tient parfois des propos dans le seul but d'emporter l'adhésion de telle ou telle catégorie de la population, je regrette que certaines idées soient lancées à la légère. C'est un sujet grave. J'ai indiqué tout à l'heure au président de la commission de la défense, M. Boyon, que j'étais tout à fait disposé à ce que soit, dans l'avenir, organisé un débat législatif sur ce sujet, qui relève en grande partie du Parlement, à condition qu'on laisse la démocratie « respirer » sans chercher à utiliser cette question de façon partisane - ce qui serait la pire des choses pour la France.

Nous verrons ensuite ce qu'il conviendra de faire après la mise en œuvre des mesures que j'ai exposées à M. Guy Teissier et qui me semblent de nature à répondre aux préoccupations d'emploi et de formation professionnelle des jeunes Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Habig. Merci, monsieur le ministre d'Etat !

M. le président. La parole est à M. Claude Pringalle.

M. Claude Pringalle. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur les terrains militaires qui sont aujourd'hui abandonnés car ne présentant plus d'intérêt pour la poursuite d'activités militaires.

Je suis pleinement conscient que l'entretien de ces terrains exige un effort important de votre ministère et j'ai noté que l'aliénation de certains de ces terrains était envisagée. L'armée de l'air, en particulier, pourrait céder certaines emprises en milieu rural.

J'adhère tout à fait à cette proposition. Outre que pourraient ainsi être rendues aux agriculteurs des terres qu'on leur avait prises à une certaine époque, cela permettrait de créer diverses activités, économiques ou de loisirs, et, éventuellement, de construire des infrastructures dont la réalisation est actuellement impossible en raison de l'existence de ces terrains militaires.

Je puis vous citer l'exemple d'un terrain d'aviation qui a servi de base de dégagement pendant de longues années. Il est totalement abandonné, avec toutes les conséquences qui en résultent.

Il y a trois ans, un gros investisseur s'y était même intéressé. J'avais, à l'époque, tenté une démarche afin que soient rétrocédés ces terrains à la collectivité, mais il s'était avéré que l'opération n'était pas possible sans la procurement d'un certificat de déminage.

Attache prise auprès d'une société de déminage agréée, j'ai découvert avec stupeur qu'il en coûterait plus de 50 millions de francs. Une telle dépense ne pouvait évidemment être supportée par cette petite collectivité.

Aussi, je pose la question : ne serait-il pas envisageable de faire procéder à ces opérations de dépollution par les services spécialisés de l'armée ? Cela permettrait de restituer ces terrains dans de bonnes conditions, et ce dans l'intérêt de tout le monde.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous n'êtes pas seul à être confronté à ce type de problème. De nombreux sites ont été, en France, pollués par les bombardements ou par leur utilisation militaire ; il convient donc de les dépolluer lors de leur aliénation.

Le coût de cette opération est effectivement très élevé - vous avez raison de le souligner -, et le chiffre que vous avancez est malheureusement exact.

L'aérodrome que vous citez était autrefois utilisé comme plateforme par l'OTAN. Il n'est plus utilisé par l'armée de l'air depuis près de vingt ans. Le « nettoyage » du site exigerait, c'est vrai, un crédit d'environ 50 millions de francs.

Je suis tout à fait ouvert à ce que, en liaison étroite avec vous, la politique foncière du ministère de la défense, que j'ai largement réorientée dans cette direction, puisse déboucher sur des actions partenariales avec les collectivités locales, les maires, les conseils généraux ou les régions. Ce rôle d'aménagement du territoire incombe bien au ministère de la défense lorsqu'il quitte un site ou renonce à une emprise.

Je suis donc disposé à examiner cette question et à étudier les moyens d'assumer, s'il y a un projet industriel ou un projet agricole, une partie du coût financier, et ce dans le cadre d'un partenariat ou d'une discussion avec des collectivités décentralisées.

Faites savoir aux élus locaux qu'ils peuvent venir me voir et me faire part de leurs objectifs concernant un site particulier. Je verrai alors avec mes services si nous pouvons épargner une partie de la dépense aux collectivités qui n'auraient pas les moyens de l'assumer. Ne croyez pas pour autant que l'affaire est réglée car nous rencontrons ce problème dans de nombreux lieux que l'armée abandonne et qui doivent être rendus à une affectation civile.

Je le répète : je suis très ouvert sur ce sujet. Venez me voir ou faites en sorte que les maires et les conseillers généraux des environs de cette base puissent me rencontrer.

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Les différentes autorisations de programme de recherche et de développement technologique pour la construction aéronautique, civile ou militaire, ont été, pour 1995, regroupées dans le budget du ministère de la défense.

Ainsi, les autorisations de programme de la direction des programmes aéronautiques civils sont désormais inscrites dans ce budget, au titre V de la DGA, pour un montant d'un peu plus de 674 millions de francs. Je rappelle qu'elles figuraient, en 1994 dans le budget des transports, pour un montant de 451 millions de francs.

On pourrait se réjouir de cette augmentation sensible des autorisations de programme mais, à l'évidence, celle-ci concerne le domaine civil aussi bien que le domaine militaire. Aussi me serait-il agréable, monsieur le ministre d'Etat, que vous me précisiez selon quelle proportion s'effectuera le partage entre les deux domaines et que vous m'indiquiez le montant réel des crédits qui seront dévolus à la DPAC en 1995.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, ne le prenez pas mal, mais je ne peux pas répondre à votre question, pour une simple raison de calendrier, et je vous prie de m'en excuser. Des arbitrages sont en cours et je pourrai vous donner davantage d'informations dans quelques jours, lorsque le Premier ministre se sera prononcé.

Effectivement, comme vous l'avez dit, 650 millions de francs sont consacrés à l'aéronautique sur les 2 milliards de francs bénéficiant aux recherches duales.

Je ferai d'abord une observation qui rejoint notre débat de tout à l'heure. La notion même de recherche duale n'est ni à redouter, ni à réprover. Tous les grands pays modernes sont engagés dans cette réflexion simple qui consiste à voir les aspects civils et militaires de toute recherche, qu'il s'agisse des métaux spéciaux, de l'optique, de l'acoustique pour les sous-marins, du laser ou de l'informatique. Tous ces domaines ne sont ni spécifiquement militaires ni spécifiquement civils, et la recherche américaine fait aujourd'hui des progrès car elle associe le civil au militaire.

Nous devons donc considérer tous ces problèmes de recherche duale avec un esprit ouvert car, bien souvent, une recherche effectuée dans le domaine civil aboutit à un résultat militaire. Il y a peu de temps le ministère de la défense a décerné un prix et accordé une subvention à une recherche portant sur un médicament empêchant de dormir. Ce genre de médicament est en effet très utile pour les militaires engagés dans une action un peu rude.

M. Patrice Martin-Lalande. Ce serait même utile à l'Assemblée ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Peut-être ! Qui ne voit qu'un tel médicament peut avoir des applications civiles ? Je pourrais multiplier les exemples car nous sommes là dans un domaine mixte. Des recherches amont en aéronautique ont une vocation plus spécifiquement militaire et ne sont pas concernées par cette mise en commun des utilisations civiles et militaires que j'évoquais tout à l'heure. La signature du ministre de la défense sera exigée pour chacun de ces projets, et c'est le point le plus important que j'aie obtenu.

Dans les pré-arbitrages auxquels j'ai participé avec mon collègue ministre du budget, j'ai en effet obtenu que le ministre de la défense donne son accord aux crédits qui seront affectés à chacune de ces recherches, qu'elles soient civiles ou militaires. Cela me donne non pas un moyen de contrôle sur mes collègues - je sais très bien qu'il faudra négocier -, mais me permettra de faire prévaloir les intérêts de la défense, ce que je crois nécessaire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le ministre d'Etat, nos industries de défense ont, au cours des années écoulées, subi de plein fouet la crise économique, mais il semble que ce secteur soit aujourd'hui en voie de stabilisation et redémarre même à nouveau. Le contexte international est celui d'une compétition acharnée, et la France, en raison de son savoir-faire et de sa position privilégiée, ne peut être absente de ce marché qui, compte tenu des restructurations intervenues et à intervenir, sera un marché de consolidation des industries nationales et transnationales.

Le Gouvernement fait de gros efforts dans la recherche de contrats, mais c'est encore insuffisant. L'action des attachés de défense, des conseillers militaires et des membres de l'assistance militaire peut également être très

efficace. Or la France est en général moins présente que d'autres en ce domaine. Ainsi, je me suis rendu il y a quelques jours dans une Etat du Golfe : les Américains y ont 80 conseillers militaires, les Anglais 30, la France zéro. On y rencontre même, dans les grands hôtels, des officiers américains, d'active ou de réserve, en tenue de combat et dont l'arme favorite est l'attaché-case.

Face à cette situation, que comptez-vous faire, en relation avec les industriels concernés, pour mettre en place des missions régionales mixtes, civiles et militaires, d'aide à l'exportation de matériel de défense, afin de promouvoir et de développer nos entreprises, et, par là même, de les défendre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, votre question est importante et très vaste. Il faudrait beaucoup plus de temps pour y répondre mais je m'efforcerai d'aller dans le sens de vos préoccupations.

Les exportations françaises d'équipements de défense représentent environ 5 p. 100 de l'ensemble des exportations françaises. Comme il s'agit souvent de produits très performants, ces exportations « tirent » un certain nombre d'entreprises et de recherches, ou permettent tout simplement d'assurer les plans de charge, ce qui est nécessaire au maintien des matériels indispensables à nos forces.

La concurrence s'est beaucoup accrue ces dernières années, du fait de l'apparition de nouveaux pays issus de la dissolution du Pacte de Varsovie, du fait d'une politique commerciale très dynamique - c'est une euphémisme - des Etats-Unis, et, tout simplement, des besoins que les crises suscitent ici ou là.

Les résultats enregistrés en 1993, soit 38,9 milliards de francs, confirment notre capacité à nous maintenir à un bon niveau. Je considère ce résultat comme satisfaisant, mais nous devrions pouvoir progresser un peu. Toutefois, le résultat dépend, bien entendu, de la conclusion de grands contrats.

Les moyens mis en place par l'Etat sont nombreux.

Il y a d'abord l'effort budgétaire pour l'équipement de nos forces. Nous devons généralement justifier, lorsque nous exportons, d'une utilisation par les forces françaises. La plupart des pays qui nous achètent posent la question et vérifient. C'est évidemment le cas des grands matériels d'exportation.

Vous le savez, nous avons fait un important effort de réduction des coûts. Je m'efforce de tenir devant les industriels français un raisonnement simple, qu'ils comprennent très bien : l'Etat français n'est pas leur seul acheteur et ils doivent veiller à diminuer leurs coûts, sinon ils ne seront plus compétitifs sur les marchés extérieurs. Je crois que l'objectif d'une diminution de 2 p. 100 par an peut et doit être atteint.

Il y a également des soutiens financiers directs aux exportateurs. D'abord des mesures d'ordre général, les garanties de crédit. Mais le ministère de la défense finance aussi plusieurs dispositifs spécifiques permettant aux industriels français d'alléger le coût de leur présence à l'étranger. Je prends l'exemple de projets précis de matériels d'exportation. Un premier dispositif, dit de l'article 29, consiste à faciliter le lancement des fabrications avant même la signature d'un contrat définitif avec les acheteurs. Cela autorise des réponses plus rapides de nos industriels aux attentes des pays acheteurs. De même, grâce à un système du type « avances remboursables », la défense procure aux industriels la trésorerie qui leur est nécessaire pour développer et industrialiser des matériels spécifiquement destinés à l'exportation.

Ces deux moyens répondent à plusieurs besoins précis que peuvent rencontrer nos industriels. Ils représenteront en 1995 une capacité globale de soutien d'environ 1,2 milliard de francs. Et je peux vous assurer qu'ils seront utilisés, si nécessaire, dans le pays auquel vous avez fait allusion, et je vois bien duquel il s'agit.

Le dernier volet du dispositif de soutien aux exportations repose, comme vous l'avez vous-même souligné, sur l'action des militaires français dans les pays acheteurs.

Ceux-ci conseillent les armées étrangères sur le choix des matériels, leur apportent formation et assistance technique. Le réseau des attachés de défense et d'armement français est particulièrement dense, si on le compare à celui des autres pays européens. Il est appuyé par des missions permanentes de coopération et d'assistance technique, dont l'importance, dans chaque pays, est directement liée au volume des matériels français en service.

Enfin, à leurs côtés, le groupe « défense conseil international », qui est placé sous la tutelle du ministre de la défense, valorise commercialement les compétences des armées quand celles-ci ne peuvent être mises en œuvre directement sur crédits budgétaires. Ainsi, notamment dans la région que vous évoquez, tous les pays qui intéressent nos industriels sont couverts par une présence militaire française aux formes diversifiées. C'est un effort humain important que les armées consacrent ainsi à l'action des industriels à l'étranger.

Je crois que ce dispositif est suffisant à l'heure actuelle. Je considère comme faisant partie de ma mission, comme de celle de mon collègue ministre des affaires étrangères, de soutenir les exportations françaises chaque fois que les conditions de sécurité et que l'examen géostratégique de la région le permettent. Nous avons avec les pays concernés non pas simplement des relations de fournisseur à client, mais des relations de pays participant ensemble à des missions de sécurité dans une région donnée, en liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères et sous l'autorité de la commission interministérielle d'exportation des matériels de guerre, qui est présidée par le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. Michel Godard.

M. Michel Godard. Ce budget est le premier à s'inscrire dans le cadre de la loi de programmation, qui est dans son ensemble respectée. Je souhaite cependant faire une observation à propos des crédits alloués à l'entretien programmé des matériels classiques de la marine, hors FOST et aéronavale.

En effet, les crédits des titres III et V confondus sont reconduits à l'identique en francs courants pour 1995, ce qui représente une baisse en volume, à moins de prendre en considération un gain de productivité de 2 p. 100 par an, comme pour l'ensemble des travaux. Il est vrai que le nombre des navires reste stable, mais l'âge moyen de la tonne de bâtiment en service, qui était de treize ans en 1975, est aujourd'hui de dix-huit ans, ce qui nécessite un entretien qui ne peut aller qu'en augmentant. De plus, la multiplication des opérations extérieures conduit à une utilisation plus intensive de nos bâtiments.

Je signale également que, selon le rapport de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat en date du 16 juin 1993, « la situation des bâtiments de surface en matière d'entretien est préoccupante, ce qui exprime bien à la fois la nécessité d'un effort d'entretien soutenu et l'inconséquence des politiques menées antérieurement à 1993 ».

Dans le projet de budget, j'observe également que les crédits d'entretien programmé pour le matériel classique diminuent de 9 p. 100 au titre III pour progresser de

7 p. 100 au titre V. Le total reste cependant constant : il y a donc un transfert du titre III au titre V. L'entretien programmé est fondamental, à la fois pour l'efficacité de nos armes, la sécurité des marins et l'emploi des personnels. Je ne doute pas que les crédits du titre III et du titre V seront utilisés comme prévu pour l'entretien programmé mais, eu égard à l'importance des besoins, ne pourrait-on envisager un effort particulier pour l'entretien des navires dans les budgets futurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je connais l'attachement que vous portez à la marine en général, à Lorient et à l'entretien des bâtiments en particulier. J'espère pouvoir vous rassurer ; nous avons prévu des crédits très significatifs en ce domaine : plus de 5 milliards pour l'année 1995 pour les crédits d'entretien programmé des matériels classiques. J'apporterai quelques précisions qui vous permettront peut-être d'apaiser certaines des préoccupations qui se sont fait jour dans votre région.

Les indisponibilités périodiques d'entretien et de réparation constituent les entretiens majeurs des bâtiments de notre flotte. En 1995, elles représenteront 379 millions de francs pour les sous-marins, 610 millions de francs pour les grands bâtiments de combat et 453 millions de francs pour les autres unités. Le cycle d'entretien majeur des bâtiments de surface et des sous-marins d'attaque s'étale, comme vous le savez, sur plusieurs années, entre cinq et neuf ans ; il est soigneusement adapté en fonction des unités.

J'ai veillé à maintenir les crédits d'entretien de la flotte. Ceux-ci s'élèveront à 3 232 millions de francs en 1995, contre 3 234 millions de francs en 1994. J'ai également décidé que 433 millions de francs de crédits de report seraient affectés en 1995 à l'entretien de la flotte, très conscient, notamment grâce à vos interventions, de l'importance majeure de ce problème pour la marine.

Connaissant votre attachement pour Lorient, j'ajoute que ce maintien des crédits permettra de conserver le même niveau d'activité aux arsenaux de cette ville, qui consacrent 21 p. 100 de leur activité à l'entretien de la flotte.

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre d'Etat, la loi de programmation militaire a insisté sur la nécessité de valoriser le service militaire. Lors de la présentation de votre budget devant la commission de la défense nationale, vous avez indiqué que le projet de budget prévoirait d'affecter 49 millions de francs supplémentaires aux actions qui concourent effectivement à cet objectif de valorisation.

Les mesures de modernisation du service visent trois objectifs.

Premièrement, valoriser la fonction combattante de l'appelé pendant son service militaire et donner une dimension nouvelle aux activités opérationnelles.

Deuxièmement, répondre aux attentes des jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelles ; c'est ainsi que seront créés des postes de VSN « spécialistes » qui permettront à l'appelé d'obtenir un titre professionnel reconnu, et de VSN « pré-qualification » pour les jeunes en difficulté.

Troisièmement, encadrer les formes civiles du service national en créant une commission des formes civiles, présidée par le préfet du département et chargée de véri-

fier l'adéquation des demandes aux besoins. Vous avez à cette occasion annoncé la création de 1 000 postes supplémentaires pour le ministère de la ville.

Toutes ces mesures, que j'approuve totalement, n'ont cependant pas repris certaines propositions de la commission chargée d'analyser le « questionnaire jeunes ». Ainsi, vous n'avez pas retenu dans les propositions-réponses des jeunes interrogés le libre choix entre forme civile et militaire, la possibilité d'appeler les jeunes dès l'âge de seize ans ou la réduction du service militaire à six mois. Votre choix, réaliste, mérite des explications.

S'agissant du service national, je souhaite souligner les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes dont la demande de service civil est rejetée. Ils en sont souvent informés trop tardivement et sont donc affectés en dernier ressort dans des unités ou des régiments éloignés de leur domicile, dans des postes ne répondant ni à leur volonté ni à leur qualification. Que comptez-vous faire pour remédier à ce vrai problème ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous m'avez en fait posé trois questions, l'une relative au « questionnaire jeunes » et au service national, la seconde au problème de la majorité à seize ans et la troisième aux problèmes entraînés par le refus du service civil et donc par l'éloignement qui en est quelquefois la conséquence.

J'ai indiqué que les réponses des jeunes avaient parfois été interprétées par les adultes, notamment celles qui pourraient évoquer la suppression du service national : 3 p. 100 seulement des jeunes Français ont en effet évoqué d'eux-mêmes la suppression du service national.

M. Alain Griotteray. Et c'est pourtant répété inlassablement !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. C'est dire à quel point l'opinion des jeunes est parfois utilisée.

M. Patrice Martin-Lalande. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. En revanche, il convient de dire honnêtement que les jeunes demandent massivement le libre choix entre les formes civiles et militaires du service national.

Il faut être clair et ne pas se cacher derrière son petit doigt : cela signifie la disparition du service militaire. La forme civile étant perçue comme plus gratifiante, moins contraignante, plus à même de permettre de poursuivre une vie civile, par définition, le libre choix entraînera inévitablement la disparition du service militaire. A ce propos, je souligne la contradiction consistant à demander en même temps une armée professionnelle et un développement important des formes civiles du service national. Une armée professionnelle signifie la disparition des formes civiles du service national.

Autre élément important, qui me semble parfois oublié dans certaines réflexions : vous n'arriverez jamais à faire admettre par l'opinion publique française une contrainte pour une forme civile du service national, alors qu'elle accepte depuis plus de deux siècles la contrainte consistant à assurer la sécurité du pays. Pourquoi les gendarmes iraient-ils chercher quelque part pour faire du déforestation à l'ONF, garder des gamins dans une cour de collège ou effectuer son service dans les quartiers défavorisés ? Il n'y a aucune raison à cela. La réaction normale de l'opinion publique consistera à répondre que l'Etat doit financer cela sur ses ressources et payer des salariés à cet effet.

Je mets donc en garde contre la dérive consistant à trouver dans la forme civile du service national la réponse à des problèmes sociaux que l'on a des difficultés à résoudre.

En tout cas, soyons certains que ce libre choix aboutira mécaniquement, presque instantanément, à la disparition du service national à fonction militaire.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Or je passe mon temps à répéter que le service national a comme priorité le service militaire de son pays.

Quant à la possibilité d'appeler les jeunes dès l'âge de seize ans, en tant que maire je veux bien que l'on discute de l'abaissement de l'âge de la majorité pour les élections municipales, mais pas pour le service national. Pour avoir des enfants nous savons tous qu'un jeune de seize ans n'est pas toujours totalement en mesure de maîtriser une arme ou d'assumer les responsabilités parfois lourdes qui sont celles des jeunes appelés. L'adolescence est en effet une pleine période de mutation psychologique. D'ailleurs, les jeunes eux-mêmes refusent une telle possibilité puisque de 90 à 95 p. 100 d'entre eux demandent un report. Cela signifie qu'ils estiment eux-mêmes que ce n'est pas le moment pour eux d'effectuer leur service national. Il est donc paradoxal de parler à leur place de majorité à seize ans alors qu'il n'y a aucune demande de leur part. C'est une invention des adultes.

La dernière question est difficile à traiter, vous avez tout à fait raison. Le jeune à qui on a refusé une forme civile de service, pour telle ou telle raison, peut ensuite être affecté dans une unité qui ne lui plaît pas beaucoup. C'est tout à fait possible. Mais il faut bien mesurer, encore une fois, que le service national est un devoir. On parlait autrefois de l'« impôt du temps » et l'on a peut-être tort d'avoir oublié des conceptions de ce genre.

Que voulez-vous que je vous dise ? Je regrette que l'on oublie parfois de s'adresser à la jeunesse en termes de devoir. D'autres pays ne l'oublient pas. Quatre des cinq pays européens qui ont des armées dignes de ce nom ont maintenu la conscription. Il ne faut donc pas laisser entendre que la France serait une exception. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France ont maintenu la conscription. La Grande-Bretagne a fait un autre choix, je n'ai pas à le juger. Mais nous avons une tradition et probablement aussi des responsabilités différentes.

Je le rappelle à chaque fois que cette question est évoquée, notamment devant la représentation nationale, et si je n'ai pas pu le dire cet après-midi avec suffisamment de force, je le répète : les jeunes Français qui, en ce moment même, exécutent leur service national en Bosnie-Herzégovine, dans les rues de Sarajevo, dans les quartiers où ils sont en situation d'interposition, sous le feu d'adversaires potentiels, le font avec un courage, un dévouement, une abnégation tout à fait exceptionnels. Et je peux vous dire, car je les vois à leur retour, qu'ils rentrent avec le sentiment d'avoir fait œuvre utile pour les populations qu'ils ont eu à protéger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrice-Lalande, pour une première question.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur la situation de l'industrie de l'armement qui vient de vivre des années noires du fait

à la fois de l'effondrement mondial du marché de l'armement et de l'absence de toute programmation nationale par les gouvernements précédents. Je vous remercie de bien vouloir nous donner des précisions sur trois points.

Quelles sont les perspectives, pour 1995 et 1996, en matière d'exportation et de commandes françaises de munitions, en particulier dans le domaine « artillerie-char », et de missiles ?

Quelles perspectives peuvent en être déduites en matière d'emploi pour les deux prochaines années ?

Quelle est votre position sur le projet de centre national de destruction des stocks de munitions obsolètes ?

M. Bruno Bourg-Broc. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je sais l'attachement que vous portez à cette importante question, ainsi d'ailleurs que votre collègue M. Garrigue qui est souvent intervenu sur ce sujet. Je vais donc m'efforcer d'y répondre en vous donnant d'abord des informations très brutes.

Les crédits de paiement prévus en programmation sont d'environ 5,1 milliards de francs en 1995 et de 5,2 milliards en 1996. Pour 1995, on observe une croissance de plus de 5 p. 100 par rapport à 1994 dans le domaine que vous évoquez, ce qui correspond exactement à ce que souhaitait M. Daniel Garrigue dans son rapport. Cela permettra, par exemple, de commander à GIAT-Industries 8 000 obus d'artillerie OGRE - 230 millions de francs - qui viendront s'ajouter aux 10 000 qui seront commandés à la fin de cette année et 4 000 obus flèches pour un montant de 125 millions de francs.

Entre 1991 et 1993, la moyenne annuelle des commandes à l'exportation a été de 6,2 milliards de francs courants, dont 3,5 milliards en 1991 en raison de l'absence, cette année-là, d'un très grand contrat. Si l'on s'appuie sur ce dernier montant, l'emploi associé à l'ensemble des fournitures en France et à l'exportation peut être estimé entre 13 500 et 14 000 personnes en 1995 et 1996. J'espère, monsieur le député, avoir répondu à votre question.

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Depuis plusieurs années notre système de défense nationale subit une double transformation : d'une part une restructuration des différents corps d'armées - il s'agit du plan Armées 2000 - d'autre part, une professionnalisation progressive des effectifs. Les dernières propositions du Premier ministre vont dans ce sens.

Cette orientation ainsi que le type d'interventions militaires que notre pays a dû réaliser ces dernières années accentuent le rôle de quelques corps d'élite, notamment celui de la Légion étrangère et en particulier du 4^e régiment étranger chargé de former les nouvelles recrues. Mais ce régiment, monsieur le ministre d'Etat, doit disposer de moyens budgétaires plus importants pour pouvoir réaliser sa mission dans les meilleures conditions. Que prévoyez-vous à cet effet dans le projet de budget que vous nous soumettez ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, ce n'est pas devant vous que je vais vanter les qualités exceptionnelles des unités de la Légion étrangère et leur utilité dans le dispositif général de notre défense. Comme je le disais tout à l'heure à certains de mes interlocuteurs à gauche de l'hémicycle, il fut pourtant un temps où l'on avait proposé la suppression de la Légion étrangère. C'était tout à fait déraisonnable.

Vous avez évoqué les missions du 4^e régiment étranger chargé d'assurer l'ensemble des formations des personnels militaires du rang et des jeunes sous-officiers de la légion étrangère, qui représentent environ 3 000 stagiaires annuels répartis selon la ventilation suivante : formation de quatre mois de 1 000 engagés volontaires légionnaires, formation de 600 cadres, formation de certains spécialistes à divers certificats - 750 hommes.

Les crédits consacrés à la formation des légionnaires de Castelnaudary relèvent du domaine du budget de fonctionnement. Le budget de ce régiment, soit un peu plus de 10 millions de francs pour 1994, permet d'assurer le bon déroulement d'une centaine de stages. Pour 1995, le budget du 4^e régiment étranger demeurera stable dans la mesure où aucune augmentation du volume des stagiaires n'est envisagée. L'optimisation de l'utilisation des moyens d'instruction permettra de maintenir un rythme élevé de journées passées sur le terrain - environ 150.

En revanche - j'espère que cela vous fera plaisir -, le développement des installations d'instruction a d'ores et déjà commencé puisque 16 millions de francs ont été consacrés à la réalisation d'un atelier technique. En outre, des investissements considérables seront effectués au cours des deux prochaines années avec la création d'un centre d'instruction à la conduite automobile pour l'ensemble des personnels de la Légion étrangère, la construction des bâtiments nécessaires au fonctionnement de ce centre ainsi qu'une piscine, le tout représentant un montant de 54 millions de francs sur deux ans. Ainsi, comme vous le souhaitez, monsieur le député, des investissements tout à fait considérables sont prévus à Castelnaudary. En effet, en trois ans, ce sont 70 millions de francs qui seront investis.

Enfin, laissez-moi rappeler toute l'estime que le Gouvernement porte à la Légion étrangère, aux missions très difficiles qu'elle exécute. Je signale que dans le plan de relève des troupes françaises en Bosnie-Herzégovine, c'est à nouveau un régiment de la Légion qui tiendra l'aéroport de Sarajevo. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre d'Etat, en tant que parlementaire, je tiens à exercer ma mission de contrôle au niveau national et local. C'est la raison pour laquelle je voudrais savoir, sur le plan régional, quels sont les résultats acquis ou en cours de réalisation dans le cadre de la charte signée au printemps dernier entre la DGA et le conseil régional du Centre pour aider à l'évolution de l'industrie d'armement dans cette région.

Plus localement, pour le site de Salbris, en Loir-et-Cher, quelles sont les raisons qui peuvent expliquer que les notifications de commandes indispensables au plan de charge du GIAT n'interviennent malheureusement qu'à la fin de l'exercice ? Par exemple, l'encartouchage n'a été notifié qu'en octobre pour le 120 et ne l'est toujours pas pour le BSCC 90 et le 105.

Quelles dispositions le Gouvernement prendra-t-il pour que le calendrier des commandes soit respecté comme l'exigent les objectifs de la loi de programmation en matière de réduction des coûts et de maintien des capacités industrielles de notre pays ?

En clair, pour Salbris, comment l'Etat et le GIAT comptent-ils assurer le maintien durable des activités et des emplois de ce site pyrotechnique dont la France a besoin, selon les termes mêmes du PDG de GIAT qui

s'exprimait, en octobre 1993, devant certains parlementaires, mais aussi selon vos précédentes réponses, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez en fait évoqué trois questions : la convention que nous avons passée avec la région Centre, le problème des marchés de GIAT-Industries, notamment le retard des commandes, et la situation du site de Salbris et ses perspectives.

J'ai déjà évoqué la convention passée avec la région Centre dans mon discours général, devant le président de cette région que je tiens d'ailleurs à remercier pour l'ouverture qu'il a manifestée, tout comme je vous remercie pour l'attachement que vous portez à cette question. Cette convention, signée en février 1994 entre la DGA, la région Centre et les industriels, comporte plusieurs volets : la création ou la délocalisation d'activités - il est prévu de créer ou de délocaliser 350 emplois, fin 1995 - ; un soutien spécifique à l'exportation du missile ERYX ; des aides aux PME-PMI pour bâtir des plans de diversification et la volonté de faire de Bourges un pôle de formation, notamment en y créant un centre de formation de l'armement.

Les engagements des maîtres d'œuvre sont respectés. L'essentiel des mesures sont déjà en œuvre et je tiens à vous remercier publiquement du soutien que vous avez apporté à cette orientation nécessaire pour cette région très durement touchée par la crise de l'armement. Par exemple, la société de piles thermiques mise en place par l'Aérospatiale a démarré son activité. Une convention d'accompagnement des investissements est en cours de signature avec le conseil régional et la société s'engage à maintenir l'emploi sur cinq ans. Les actions prévues au profit des PME sont également engagées, actions commerciales ou analyses stratégiques. Les rendez-vous sont pris entre la DGA et les maîtres d'œuvre pour examiner la situation et engager les suites de cette convention. Comme je l'ai dit tout à l'heure devant le président de la commission de la défense, je suis tout à fait disposé à revenir devant la commission dans quelques mois pour communiquer les résultats de cette convention, car elle est véritablement exemplaire. Elle permet, en effet, d'analyser, sur un site donné, l'ensemble des problèmes d'armement qui, comme vous le savez, ne relèvent pas tous directement du ministère de la défense.

S'agissant des retards dans la notification des marchés à GIAT-Industries pour Salbris, notamment pour l'encartouchage des munitions de 120 millimètres, je vous informe officiellement que, concernant ces munitions, les tranches correspondant aux budgets 1993, 1994 et 1995 devraient pouvoir être notifiées courant 1995. Elles représentent 40 000 munitions environ. Je m'efforcerai, monsieur le député, de tenir ce délai et je souhaite que vous me le rappeliez si jamais ce n'était pas le cas.

M. Patrice Martin-Lalande. Je n'y manquerai pas, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Enfin, la première des dispositions qui pourrait être prise pour que le calendrier des commandes soit respecté serait le respect de la loi de programmation militaire elle-même. Bien entendu, cela s'adresse au Gouvernement et je m'efforce que ce soit le cas pour cette annuité 1995.

S'agissant en outre du site de Salbris, les commandes prévues dans le cadre de la loi de programmation et les charges résultant de mes contrats avec les Emirats arabes

unis sont de nature à permettre la pérennité de l'activité industrielle dans ce site. Je sais que vous y tenez particulièrement.

M. le président. La parole est M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Monsieur le ministre d'Etat, celui qui vous parle a passé toute sa vie de magistrat à travailler en confiance avec la gendarmerie. Il avait, et il a encore, pour elle, une grande amitié. Mais il est inquiet.

Est-il exact, comme certains indices le font craindre, que l'on a constaté, ici et ailleurs, des signes de faiblesse sur le plan de l'éthique, autrement dit de la morale et de l'honnêteté, notamment en ce qui concerne les méthodes de pénétration de ce que l'on appelle « le milieu » ? Je pourrais malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, vous donner quelques exemples préoccupants, touchant à un niveau assez élevé de la hiérarchie, de faits graves s'étant produits dans un certain Midi de la France, que je connais bien.

Je pense notamment à un procès-verbal – je dis bien un procès-verbal – relatant la prétendue découverte, sur renseignements, dans une carrière désaffectée où on les avait en réalité transportés, grâce aux véhicules dont on disposait, de meubles et objets divers volés qu'il avait paru prudent et urgent d'aller récupérer discrètement chez le voleur pour les restituer à leur propriétaire courroucé, magistrat en retraite. Je suis à votre disposition pour vous fournir toute précision utile sur ces faits et sur d'autres, tout aussi surprenants, qui, je l'espère, sont isolés.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous me dire sinon que mes craintes ne sont pas fondées, du moins que mon inquiétude se retrouve au premier rang des vôtres, ce dont je suis d'ores et déjà persuadé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je partage votre émotion et votre indignation car s'il est des gens qui doivent particulièrement respecter la loi, les codes de procédure et la morale élémentaire, ce sont bien ceux qui sont chargés de les faire respecter, fût-ce par la contrainte.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour rendre, en général, comme vous le faites vous-même, un hommage tout particulier à l'exercice par la gendarmerie nationale des missions de police judiciaire qui sont les siennes. Très généralement, tout le monde le sait, les gendarmes accomplissent en effet ce travail avec une extrême conscience professionnelle, une grande probité et une très grande intégrité. Mais ce sont des hommes et il peut arriver, bien sûr, que des fautes soient commises dans de rares cas particuliers. Ces fautes sont sanctionnées ; j'y tiens personnellement et j'ai même renforcé mes instructions dans ce sens.

En l'espèce, les faits reprochés sont complexes et, me dit-on, mais je vais le vérifier, en partie contestés. Ils laissent supposer – vous êtes magistrat et vous voyez que j'emploie des termes qui permettent à la justice d'accomplir normalement sa mission – que des militaires de la gendarmerie de la région Midi-Pyrénées entendaient protéger un informateur alors que ce dernier faisait l'objet d'investigations et notamment d'écoutes téléphoniques. Celui-ci, mis en examen du chef de recel d'objets volés, devait ensuite être écroué. A la suite de cette affaire, trois sous-officiers de la gendarmerie ont été mis en examen du chef de violation du secret de l'instruction, le 7 février 1994, à Toulouse.

Dans l'attente du résultat de l'information judiciaire et sur le plan disciplinaire, l'enquête de commandement qui a été diligentée a d'ores et déjà permis de punir cinq officiers d'un blâme du commandant de Légion, et a entraîné la mutation de ces gradés ainsi que de trois autres sous-officiers. Un des gradés mis en examen ayant fait l'objet d'un blâme et d'une mutation a été placé, à sa demande, en position de retraite à compter du 17 avril 1994.

En résumé, s'agissant des sanctions disciplinaires, à la suite de l'enquête de commandement ordonnée, cinq gradés ont donc fait l'objet d'un blâme et ils ont été mutés ainsi que trois autres sous-officiers.

S'agissant des sanctions judiciaires, des instructions sont toujours en cours. Aucun jugement établissant la responsabilité des militaires en cause n'est intervenu à ce jour.

Monsieur le député, je souhaite vivement que la justice soit implacable dans cette affaire dans l'intérêt de tous mais particulièrement dans celui du corps tout entier qui ne mérite pas ce type de situation. Un jugement exemplaire doit sanctionner des comportements totalement contraires à la déontologie de la police judiciaire en général, exercée en particulier par la gendarmerie nationale.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Monsieur le ministre d'Etat, je sais toute l'importance que vous attachez aux musées militaires et d'abord aux trois grands musées nationaux, l'armée de terre aux Invalides, la marine au Palais de Chaillot et l'armée de l'air au Bourget. A côté de ces musées, nous avons des musées de tradition qui assurent le lien avec les écoles d'arme. C'est ainsi que le musée de l'artillerie est à Draguignan, le musée de l'infanterie à Montpellier, le musée des blindés à Saumur, le premier au monde et reconnu comme tel compte tenu de l'importance et de la variété de sa collection. Au fil du temps, ces écoles d'arme ont su réunir de magnifiques collections.

Permettez-moi de vous poser quatre questions qui sont liées.

Quel est l'avenir du musée des blindés de Saumur dont une partie a été transférée vers le quartier Estienne dans les locaux achetés en 1991 par le ministère de la défense à la Seita, et dont le transfert définitif semble actuellement arrêté ?

Quand seront levées les incertitudes qui existent à ce jour sur le devenir du musée des Goums, implanté à titre provisoire dans le château de Montsoreau, propriété du département de Maine-et-Loire ?

Pouvez-vous préciser les responsabilités et les rôles respectifs du ministère de la défense et du ministère de la jeunesse et des sports pour ce qui concerne le musée du cheval à Saumur qui doit s'implanter dans les anciennes écuries du Cadre noir, bâtiment dont votre ministère est propriétaire ?

Enfin, je souhaite connaître les nouvelles orientations données au musée de l'armée, dans son rôle muséographique et dans sa vocation à l'égard des musées de tradition implantés en province.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je souhaite vivement que, sur tous ces projets, et je m'en suis ouvert à M. Alphandéry, le partenariat nécessaire entre l'Etat et les collectivités locales puisse se réaliser en vue de certains développements que je vais énumérer en réponse à vos questions.

Pour le musée des blindés, le ministère de la défense a acquis puis rénové, pour un coût de 8 millions de francs, 22 000 mètres carrés de locaux à Saumur afin que ce musée présente sa collection exceptionnelle dans un cadre à la fois adapté et moderne. Le ministère et les collectivités locales s'attachent à définir un partenariat afin de relancer ce projet muséographique dès 1995. Je m'en suis entretenu avec M. Alphanéry, je vous le répète.

Quant au musée des Goums, il devrait quitter en 1997 au plus tard le château de Montsoreau, propriété du département de Maine-et-Loire. J'ai fait entreprendre une étude afin que, avant cette échéance, le musée s'implante sur un site appartenant au ministère, car il n'est pas question de perdre cette belle tradition.

Le ministère de la jeunesse et des sports a créé en 1972 à Saumur une école nationale d'équitation dont il assure la tutelle. Pour conserver la tradition militaire du Cadre noir, à laquelle je suis particulièrement attaché, le ministère met chaque année à la disposition de l'école vingt officiers et sous-officiers. Pour sa part, il possède, dans l'École d'application de l'arme blindée et de la cavalerie, un début de collection destiné à la création d'un futur musée de la cavalerie à cheval. Ce musée devrait se constituer dans les anciennes écuries du Cadre noir en cours de rénovation et dont le ministère de la défense est affectataire. J'ai constitué un groupe de réflexion à ce sujet. Je vous invite vivement à y participer, si vous le souhaitez.

Votre dernière question porte sur le schéma directeur du musée de l'armée. J'y tiens particulièrement et je l'ai demandé moi-même. Il aura pour objectif d'ici à l'an 2000 de développer ce musée selon deux axes majeurs : replacer l'ensemble des collections dans une perspective historique en intégrant la société civile, de façon à créer un grand musée d'histoire militaire de la nation, à renforcer ses compétences et son rôle d'expertise par rapport aux musées de tradition de l'armée de terre, notamment en ce qui concerne la muséographie, la formation du personnel, la politique de communication et d'action culturelle.

J'ajoute que j'ai pris la décision de créer une commission nationale des traditions pour faire en sorte que cette réflexion générale sur la tradition dans les armées, ce qu'elle signifie, le transfert d'outils de mémoire, puissent être faits dans de bonnes conditions. Je réunirai autour du chef d'état-major des armées et de moi-même les personnalités qui permettront de rendre vivante la transmission des traditions dans les armées afin d'en enseigner la signification aux plus jeunes et de ne perdre ni notre mémoire ni notre identité.

M. Christian Martin. Merci, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre d'Etat, le 20 septembre dernier, le Gouvernement a tenu un comité interministériel d'aménagement du territoire à Troyes. Au cours de cette réunion, ont été annoncées un certain nombre de délocalisations, dont une concerne votre ministère, celle du centre d'études et de documentation de l'armée.

Il se trouve qu'une partie de ce centre doit s'installer dans ma ville, à Angoulême, en Charente. J'ai récemment reçu le directeur du centre : six semaines après la réunion du comité, il n'a toujours pas beaucoup d'informations.

Bien sûr, nous nous réjouissons de cette opération et nous vous en remercions. Mais nous souhaiterions connaître le montant du budget qui y sera affecté en

1995, le calendrier des transferts d'emploi. Nous aimerions aussi savoir ce qu'il faut prévoir pour les logements sur place. Enfin, qu'en sera-t-il des emplois des conjoints ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. J'étais présent lorsque le comité interministériel a pris la décision, et je m'en suis réjoui pour vous, car je mesure l'attachement que vous portez à votre ville et aux problèmes économiques qu'elle rencontre.

Le centre d'études et de documentation de l'armée est aujourd'hui implanté sur deux sites à la cité de l'Air, à Paris. Ses effectifs s'élèvent à environ 210 personnes. Il a pour mission de rassembler, d'animer, de diffuser l'information scientifique, technique, industrielle et économique française et internationale au profit de l'ensemble de la communauté française de défense. Il a également des relations avec ses homologues étrangers, notamment européens, et pourrait, eu égard à ses moyens et à ses compétences, postuler au rôle de centre d'information de défense pour l'Union européenne.

Un tel transfert de personnes et de réseaux d'informations peut être utile pour votre commune.

La partie du Cedocar qui va être délocalisée emploie 105 personnes. Elle se composera du centre de calcul, qui est le cœur d'un réseau informatique, des moyens lourds d'édition, enfin d'une partie du département des éditions publiées et, bien entendu, d'un minimum de services administratifs.

Le calendrier aujourd'hui envisagé prévoit un début de réalisation au second semestre 1995 et le transfert complet en 1996. Aujourd'hui même, je ne puis vous donner des chiffres pour ce qui concerne le coût, mais je pourrai le faire certainement dans quelques semaines. Le délai du transfert complet s'explique notamment par la nécessité d'établir entre les deux sites de Paris et d'Angoulême une liaison spécialisée à grand débit au profit du centre de calcul.

Il a été constitué auprès du responsable du Cedocar une équipe de projet qui aura la charge de conduire la totalité de l'opération. Elle se composera de six personnes œuvrant à plein temps : un ingénieur chef de projet, un informaticien et quatre scientifiques du contingent. C'est à elle qu'il reviendra de déterminer, avec vous, les modalités de l'implantation à Angoulême. Pour l'instant aucune option définitive n'a été arrêtée sauf le calendrier que je viens d'évoquer.

J'ai demandé à la Société nationale immobilière de mener une étude sur les conditions de logement à Angoulême. J'en attends les conclusions et je souhaite vivement que vos services municipaux, monsieur le député, puissent l'aider à trouver les espaces nécessaires et les procédures appropriées. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre d'Etat, au cours des débats sur la loi de programmation militaire, vous avez indiqué le lancement prochain d'un missile antinavire supersonique appelé « antinavire nouvelle génération » et bientôt, je crois, « antinavire futur », destiné à succéder à la famille des missiles mer-mer aujourd'hui réalisés par l'Aérospatiale. La décision est liée au maintien des compétences en matière de statoréacteurs par l'Aérospatiale, compétences pour lesquelles notre pays, vous le savez, a une avance tout à fait considérable. Confirmez-vous ces orientations et quel est le calendrier de décisions prévu ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je confirme ces orientations devant vous, car je sais qu'elles vous sont chères, et cela d'autant plus facilement qu'elles sont incluses dans la loi de programmation. Il s'agit en fait d'un engin dont nous avons besoin : tout à fait redoutable et performant, il permettra à la France d'assurer la succession de l'antinavire de surface que nous connaissons aujourd'hui, l'Exocet.

Je dois prendre des décisions d'orientation de ce programme avant la fin de l'année. J'ai d'ores et déjà, quelques idées, bien entendu, mais je me suis fixé ce calendrier. Je pense, là aussi, pouvoir en informer alors la commission de la défense et l'Assemblée nationale. Les premières décisions permettront la réalisation des travaux préparatoires assurant le maintien de nos compétences en matière de statoréacteurs, compétences grâce auxquelles nous possédons une forte avance technologique.

Trois développements technologiques exploratoires sont en cours. Dénommés Khéops, Khéphren et Mykérinos, ils sont destinés à valider certains concepts de nature à améliorer la propulsion par statoréacteur de cet engin. Ils ont été confiés à l'Aérospatiale, à l'ONERA et à la Célerg.

Pour ce qui concerne les crédits, nous avons prévu 150 millions de francs d'ores et déjà identifiés pour l'ANNG et environ 700 millions de francs dévolus au maintien des compétences en matière de statoréacteurs. Pour l'année 1995, les premiers travaux relatifs à l'ANNG seront ainsi financés au titre des études générales. Je vous confirme donc ce que j'avais eu l'honneur de vous exposer au moment de la présentation de la loi de programmation militaire. Cet outil nous est nécessaire. Il est prévu pour le début du siècle prochain comme arme de précision tirée à grande distance. Les crédits seront débloqués au fur et à mesure de l'exécution des lois de finances et de la loi de programmation militaire.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre d'Etat, le projet d'hélicoptère européen NH 90 a connu ces derniers temps de nombreux attermolements et incertitudes.

Vous avez heureusement apaisé certaines craintes en réaffirmant à plusieurs reprises la nécessité de mener à bien ce programme tant pour l'équipement de nos forces que pour l'avenir du groupe Eurocopter. Il faut rappeler que ce n'est ni plus ni moins que l'avenir de l'industrie française de l'hélicoptère qui est en jeu.

Cependant, si l'abandon pur et simple du NH 90 semble *a priori* écarté, la modification des conditions économiques et industrielles dans lesquelles le programme a été lancé ainsi que le rééchelonnement du rythme de réalisation ne font guère de doute et trouveront très certainement une traduction dans l'actualisation en 1997 de la loi de programmation militaire. Or cela ne va pas sans susciter quelques inquiétudes chez les nombreux sous-traitants, équipementiers et fournisseurs qui ont été choisis pour travailler sur ce programme, comme par exemple la société Arthus installée sur le territoire de ma commune et qui fournit à Eurocopter des générateurs électriques.

Ces sociétés ont en effet investi des sommes importantes dans la phase de développement du projet et attendent de la réalisation en série du NH 90 des retombées non négligeables tant en ce qui concerne les acquis technologiques ou le savoir-faire industriel que la création d'emplois.

Sur ce dernier point, et pour s'en tenir à des indications chiffrées précises données dans les rapports de nos collègues Darrason et Bonnet, le contrat d'industrialisation du NH 90 et de fabrication de 726 appareils de série

concernerait pour les sous-traitants, équipementiers et fournisseurs, 500 emplois par an pour la période de 1995 à 2000 et 10 000 emplois par an pour la période de 2000 à 2010.

Vous comprendrez que l'élu local que je suis attache de l'importance à de fortes potentialités de création d'emplois.

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais savoir si vous pouvez d'ores et déjà apporter les garanties ou des assurances de débouchés à la hauteur des sommes déjà investies, pour ces sous-traitants qui travaillent sur le programme NH 90 et qui, de manière générale, constituent dans le secteur de la défense un réseau de PME innovatrices qu'il faut, de ce fait, protéger et développer.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je vois trois axes dans votre question, ce qui concerne directement le NH 90 et son avenir, ce qui concerne la société Kollmorgen Arthus, qui est implantée sur le territoire de votre commune, et ce qui a trait au programme d'accompagnement du développement des PME et PMI dans le domaine de l'armement.

Sur le NH 90, j'ai toujours indiqué devant la représentation nationale que je considérais ce projet comme utile pour nos forces et capital pour l'industrie européenne des hélicoptères. Il est utile pour nos forces parce qu'il faudra bien remplacer le Lynx, le Super Frelon, le Cougar, c'est-à-dire le Super Puma, à la fois pour l'armée de terre et pour la marine, et que nous avons besoin de ce type d'engins sur lesquels travaille la société Eurocopter. Vous avez bien indiqué l'enjeu : si Eurocopter disparaissait, l'industrie européenne de l'hélicoptère n'existerait plus. L'enjeu est donc massif et je puis vous assurer que j'en mesure toutes les implications.

Les ressources qui sont d'ores et déjà prévues à cet effet dans la loi de programmation - il s'agit un programme que j'ai sauvé, car il était destiné à disparaître, je le rappelle - atteignent 2,8 milliards de francs et correspondent à environ 1 000 emplois en moyenne sur la période 1995-2000, dont probablement un peu plus de la moitié chez les sous-traitants d'Eurocopter. Ces sommes et, par voie de conséquence, le nombre d'emplois, pourraient être augmentés de 50 p. 100 si le complément de ressources envisagé en 1997 à l'occasion de la révision de la loi de programmation militaire était confirmé. Vous connaissez mon opinion sur ce sujet, je souhaite que nous dépassions en 1997 de 1,5 p. 100 en francs constants ce qu'a fixé la loi de programmation. Il ne m'est pas possible pour l'instant de fournir une liste complète des sous-traitants et fournisseurs car le choix de ceux-ci donne lieu actuellement à des appels d'offres et toutes les sélections n'ont pas encore été effectuées. Je peux citer néanmoins Turbomeca, qui réaliserait le moteur en coopération avec Rolls Royce, Uniroyal, pour le réservoir de carburant ou Thomson, pour une partie au moins du système de communications.

La deuxième partie de votre question porte sur la société Kollmorgen Arthus, spécialisée dans l'équipement électrique et électronique. Son effectif, comme vous le savez, est de 200 personnes environ. Elle a d'ores et déjà été retenue pour fournir des transformateurs de courant électrique et des générateurs de secours dans le cadre de ce programme. Elle est en concurrence pour un troisième composant - il s'agit d'alternateurs et de régulateurs - pour lequel l'appel d'offres est en cours, et je ne peux pas, bien sûr, me prononcer aujourd'hui.

Pour la question plus générale, et je sais que vous y tenez beaucoup, de la place des PME et des PMI dans l'industrie de défense, depuis deux ans, le ministère conduit à leur égard une politique de soutien qui se traduit par plusieurs mesures regroupées sous la dénomination d'ASTRID - accompagnement structurel des industries de défense. Cette politique s'appuie en particulier sur une société de capital développement, la Financière de Brienne, dont les interventions, associées à celles de partenaires privés, ont permis d'ores et déjà de créer un certain nombre d'emplois.

D'autres mesures sont également prévues tel que le comité « Initiative et PME » dont l'objectif est de faciliter l'accès des PME aux marchés de recherche du ministère de la défense. Les crédits alloués aux PME dans ce cadre doubleront d'ici à l'année 2000. Compte tenu du bilan très positif des premières actions entreprises, le ministère de la défense a décidé un renforcement de cette action en faveur des PME dans le but de compléter les mesures existantes par de nouvelles mesures de soutien adaptées à chaque étape des projets industriels.

D'ores et déjà, un fonds d'amorçage a été mis en place, destiné à permettre, à des créateurs d'entreprise ayant un projet d'application civile de technologie de défense, de le valider. Le fonds sera doté de 30 millions de francs cette année.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Jean Valleix.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre d'Etat, je veux d'abord vous remercier des précisions que vous avez apportées sur la construction des gendarmeries en réponse à une question que je vous posais au nom de notre ami Lepercq.

Cette question-ci concerne la dissuasion nucléaire. Vous avez affirmé, à juste titre, qu'elle constitue toujours, et heureusement, un des piliers de notre stratégie. Cela étant, les expériences sont interrompues. Nous attendons des temps meilleurs afin de les reprendre, car nous avons besoin d'essais nouveaux pour continuer à développer notre système. Tout le monde en est d'accord, en tout cas du côté de la majorité.

Nous savons également que nous devons presser le pas pour tendre vers une procédure de simulation des essais nucléaires. A cette fin, vous avez d'ailleurs très opportunément introduit, dans la loi de programmation militaire, et le sujet et le programme, y compris financier. Environ dix milliards sont prévus.

Ma question n'est pas d'intérêt local, elle est bel et bien d'intérêt national. Je souhaite que, pour la mise en œuvre de ce centre informatisé de simulation des essais nucléaires, soient recherchées les meilleures possibilités, à partir des compétences des équipes d'ingénieurs, des équipements technologiques, des espaces convenables entre autres. Dans ce domaine, la région parisienne dispose de moyens indiscutables, mais, comme il apparaît nécessaire par ailleurs de pratiquer une politique de répartition des équipements et des investissements en France, le ministère de la défense doit y contribuer. Certaines provinces, en effet, qui peuvent se présenter comme de parfaits compétiteurs.

Permettez-moi donc de souligner que nous avons en Aquitaine un établissement au Barp, celui du CEA, dont la réputation n'est plus à faire. Dans son environnement, il dispose de toute une capacité propre à l'aérospatiale, vous le savez, qu'il s'agisse des équipements de l'aéronautique ou de la matière grise.

Monsieur le ministre d'Etat, développons donc bien et à la cadence prévue le programme prévu. Peut-on espérer qu'à cette occasion une pratique d'aménagement du territoire sera mise en œuvre? Et pourquoi pas en direction de l'Aquitaine? (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, le laser mégajoule est effectivement un des investissements majeurs du programme PALEN - programme d'aide à la limitation des essais nucléaires - puisqu'il est de l'ordre de cinq à six milliards de francs sur la durée de la loi de programmation. Il y est inscrit en toutes lettres et il sera réalisé, car il est indispensable pour obtenir les informations scientifiques et technologiques qui nous sont nécessaires car elles permettront d'accéder à une expérience nucléaire simulée.

Pourra-t-on concilier ce programme avec une préoccupation d'aménagement du territoire? Oui. Un investissement de cette nature n'est évidemment pas sans conséquence sur l'environnement industriel et scientifique dans lequel il doit s'insérer. Qu'il doive être à proximité d'un centre du CEA-DAM est aussi une évidence, la proximité d'un milieu de recherche est une nécessité. Ainsi que vous pouvez le constater, les hypothèses de localisation se resserrent.

Bien naturellement, puisque vous en êtes un élu, vous proposez l'Aquitaine. Des auteurs classiques faisaient dire, lorsqu'ils voulaient déclarer l'amour: « Je ne te hais point. » Sachez, monsieur le député, que je ne bannis pas l'Aquitaine de mes projets. (*Sourires.*) Cette région détient effectivement un potentiel qui permettrait d'accueillir un tel centre.

Actuellement, des études sont en cours et la décision n'est pas prise. Bien sûr, les élus seront informés en temps opportun. Mais peut-être, monsieur le député, avez-vous senti où bat mon cœur...

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne deux problèmes qu'on n'évoque peut-être pas assez.

Le premier, dont je sais qu'il vous préoccupe beaucoup, est celui des réserves sur lequel pèse un long et lourd héritage d'incurie - je le dis sans aucune espèce d'intention polémique, car cette incurie fut partagée.

Le second est celui de la DOT, dont on ne parle plus, bien qu'elle soit inscrite dans notre organisation militaire et qu'elle ait à sa tête un inspecteur au demeurant fort compétent.

Bref, autant dire, monsieur le ministre d'Etat, que je vais encore vous parler de la gendarmerie et de l'équipement de ses réserves auxquelles ont été affectés 51 millions de francs, soit 17 millions de francs sur les trois dernières années de la période 1995-2000.

Le rapport du sénateur Hubert Haenel que vous avez vous-même évoqué a souligné la situation paradoxale de la gendarmerie: celle-ci en effet, n'est nullement en mesure de doubler ses effectifs, comme cela est pourtant théoriquement prévu en cas de crise, compte tenu de la difficulté - et c'est un euphémisme - qu'il y aurait à équiper et à doter de matériels modernes les 130 000 réservistes qui lui seraient affectés.

S'il est vrai que les chiffres antérieurs des réserves mobilisables étaient excessifs et que les choses ont été ramenées à une juste mesure, on peut tout autant considérer qu'il n'en va pas de même des réserves de la gendarmerie. Dans les conditions actuelles, comment parviendrait-on simplement à constituer quelques escadrons

dérivés réellement opérationnels ? Pourtant, nous n'ignorons rien de l'impératif de qualité et de performance des matériels de communication et de mobilité en période de difficultés graves.

Monsieur le ministre d'Etat, j'en suis bien conscient, dans ce domaine, les dotations budgétaires ne seront jamais suffisantes pour satisfaire les besoins et combler les retards accumulés. Ne conviendrait-il pas d'imaginer d'autres solutions pour tenter de remédier à ces difficultés peut-être structurelles ? Je pense, par exemple, à la réquisition programmée de moyens civils, notamment pour le transport, à l'affectation à la gendarmerie de matériels d'autres armées pour les communications. Cela ne me paraît pas impossible. Voilà en tout cas quelques pistes de réflexion que je me permets de vous soumettre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, comme vous le savez, je suis très attaché à la revalorisation des réserves, qui fait partie de cette politique globale de la ressource humaine que j'ai évoquée dans mon intervention générale.

La loi de programmation militaire a fixé à 500 000 hommes le nombre des réservistes à l'horizon 2000. Il s'agit de la réserve disponible et non pas de la réserve sélectionnée.

A la suite des propositions de M. Haenel, une mission « réserve » a été créée. Elle a été confiée à un ancien préfet, M. Di Chiarra. J'ai, pour ma part, créé un comité interarmées de coordination chargé de suivre la réforme de mise en œuvre au sein de chaque armée. Par ailleurs, les expérimentations qui se sont déroulées au cours de l'année 1994 seront analysées. Elles permettront, pour la gendarmerie notamment, de mesurer ce qu'ont apporté aux brigades d'active les réservistes qui ont été amenés à intervenir pour le cinquantenaire des manifestations de la Libération.

Un chantier reste devant nous : celui de la définition du statut social des réservistes et du plan d'action pour les réserves qui doit être élaboré dans les prochains mois. Il faudra du temps et des moyens.

A cet égard, et cela me permet de répondre également à M. Boyon, le crédit de 5 millions de francs prévu dans ce projet de budget est certainement insuffisant, je n'en ai jamais disconnu. Il ne constitue pas, cependant, la totalité des sommes qui seront affectées à cette politique. En effet, je présenterai en mars prochain un plan d'action des réserves tirant le bilan des expérimentations qui sont menées et ouvrant des perspectives.

Il est incontestable que l'équipement des réserves de la gendarmerie n'est pas satisfaisant. J'ai moi-même soulevé ce problème devant vous il y a quelques mois, après avoir vu une photographie qui avait été prise lors d'un exercice improvisé de mobilisation de gendarmes réservistes. J'avais été consterné, et je ne l'avais pas caché à l'époque, par cette image montrant des uniformes extraordinairement disparates et des moyens véritablement archaïques. Les mesures prises s'appliqueront dès l'année prochaine. Elles s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique et visent à équiper en priorité la réserve sélectionnée - c'est-à-dire les personnels dont nous pouvons avoir besoin en fonction de leurs compétences professionnelles - qui doit pouvoir venir très facilement compléter les ressources d'active de la gendarmerie.

C'est ainsi qu'en matière d'équipements seront mises en place dans chaque circonscription et chaque année, à partir de 1995, cent collections neuves. Je précise que la collection est tout ce qui est nécessaire pour habiller et

équiper de pied en cap un civil en militaire. Cela va du casque aux brodequins ou plutôt aux « rangers » - je dis le mot, profitant que M. Toubon n'est pas là. (Sourires.)

Le parc automobile, quant à lui, sera amélioré par le reversement de véhicules provenant du parc de service courant.

Sur la durée de la loi de programmation, 41 millions de francs seront ainsi consacrés au seul équipement des 12 000 hommes de la réserve sélectionnée.

Cela étant, je suis prêt, monsieur le député, à examiner vos propositions. D'autant qu'après la crise du Rwanda, je travaille aujourd'hui à l'amélioration de nos moyens juridiques de réquisition. La tâche est complexe car, dans ce domaine, les textes sont anciens, certains datant d'avant la guerre. Il convient de les moderniser afin de les adapter à la gestion des crises d'aujourd'hui.

Vous l'avez dit, la réquisition est certainement l'un des moyens juridiques qui peut nous permettre de répondre à certaines crises urgentes, dont nous avons trouvé à la fois la réalité et les limites au Rwanda. Je pense être en mesure de vous donner davantage d'informations sur cet aspect dans le courant des mois de février ou de mars prochains.

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Monsieur le président, j'interviens cette fois en lieu et place de M. de Froment qui m'en a courtoisement prié. Il s'agit encore une fois de gendarmerie, mais cette fois le sujet n'a rien à voir avec celui que j'ai traité précédemment, ni avec celui qu'évoquait à l'instant par M. Robert Poujade. La question porte sur les gendarmeries au sens de bâtiments.

En milieu rural, ce sont souvent les communes qui les construisent et votre ministère, monsieur le ministre d'Etat, verse alors aux communes un loyer qui correspond aux annuités d'emprunts. La situation se dégrade à l'issue du premier bail, quand on assiste à une baisse de loyer considérable qui met en difficulté financière la collectivité concernée.

Tel est le cas en Creuse pour les communes du Grand-Bourg, de Châtelus-Malvaleix et de Gentioux-Pigerolles. En outre, le fait que l'investissement consenti profite à une zone beaucoup plus vaste que le territoire communal, ne fait qu'ajouter à l'injustice et à l'inconfort de la situation. Tout cela parce que le loyer est fixé selon la valeur locative qui, en milieu rural, n'a rien à voir avec la valeur du marché.

Aussi, vous est-il demandé, monsieur le ministre d'Etat, d'intervenir afin qu'une solution enfin raisonnable soit trouvée en faveur des communes rurales situées en zone difficile. Il faut évidemment leur verser un loyer correspondant à leurs dépenses.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, il s'agit effectivement du renouvellement des contrats de location des casernes de Gentioux-Pigerolles, de Châtelus-Malvaleix et du Grand-Bourg qui sont très importantes pour la population de ces communes.

Aux termes des dispositions en vigueur, les baux initiaux sont conclus pour une durée de neuf ans, le loyer étant calculé à 6 p. 100 du montant global des coûts plafonds en vigueur à la date de livraison des immeubles. La poursuite de la location est ensuite constatée par des baux successifs de même durée. Dans ce cas, le nouveau montant est fixé par le directeur départemental des services fiscaux, le service des domaines étant seul habilité, en vertu de l'article R. 18 du code du domaine de l'Etat, à

conclure des baux pour le compte des services publics. Ce n'est donc pas votre serviteur qui fixe le montant de ces baux.

Juridiquement, le ministère de la défense est totalement lié à l'évaluation des services fiscaux. Le loyer initial de la caserne de Gentioux-Pigerolles s'élevait à 62 496 francs, celui de Châtelus-Malvaleix à 218 880 francs et celui du Grand-Bourg à 215 255 francs. Seuls les contrats de Gentioux-Pigerolles et du Grand-Bourg sont arrivés à expiration et, à ce titre, ont fait l'objet de dossiers adressés à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Après étude des documents transmis, il apparaît que les nouveaux loyers estimés par les services fiscaux, soit 39 000 francs pour les locaux de service et techniques de la brigade de Gentioux-Pigerolles et 180 000 francs pour la caserne du Grand-Bourg, sont nettement inférieurs aux montants des locations initiales qui s'élevaient respectivement à 62 400 francs et 215 255 francs.

Face à cette situation, jusque-là exceptionnelle, le commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Creuse a été invité à se rapprocher du service des domaines afin de parvenir à un accord ménageant les intérêts des collectivités concernées. Il appartient, en effet, au directeur départemental des services fiscaux, pour les cas d'espèce, de tenir compte de la situation financière et des propositions des bailleurs pour la détermination du loyer définitif.

Soyez assuré, monsieur le député, ou plutôt, veuillez assurer votre collègue au nom duquel vous interveniez, que je suivrai, si nécessaire personnellement, cette importante question avec le ministre du budget.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Alain Griotteray, pour la dernière question.

M. Alain Griotteray. En fait, je vais poser deux questions en une. Je les avais déjà formulées, mais sans obtenir de réponse, en tant que rapporteur du secrétariat général de la défense nationale, au ministre représentant alors le Gouvernement. Je l'avais interrogé sur le rôle que doit théoriquement tenir cet organisme de coordination interministérielle de la politique de défense dans le secteur du renseignement, et je lui avais demandé s'il était concevable d'élargir ce rôle à la gestion du service civil.

En vérité, monsieur le ministre d'Etat, je vous ai entendu aujourd'hui avec satisfaction parler de vos initiatives dans le domaine du service militaire et de vos intentions de réforme et de réorganisation du service civil. Mais ce ne sont pas les 250 000 appelés, je dirai les 250 000 « privilégiés » qui accomplissent un service national, ni les 30 000 « super-privilégiés » qui ont le bonheur d'exercer ce choix tant demandé - à en croire la consultation nationale de la jeunesse -, qui m'intéressent ici. Seuls me préoccupent les 140 000 jeunes qui en sont exonérés, qui, en fait, sont rejetés, et qui, pour reprendre votre formule, après l'échec scolaire, connaissent une seconde exclusion sociale. Pourquoi ne pas les encadrer, les former et les employer utilement ? Il est trop facile de les renvoyer dans la rue.

Monsieur le ministre d'Etat, dans la perspective d'un service national étendu, quelles sont vos intentions à propos de ces 14 000 jeunes gens ? J'avais suggéré de confier une partie de la mission au secrétariat général de la défense nationale. Peinez-vous qu'il vaudrait mieux, au contraire, que la gestion de l'ensemble du service civil

revienne à votre ministère ? Dans ce cas, envisagez-vous un élargissement du rôle et des missions de la direction centrale du service national ?

En tout état de cause - et je suis sûr que vous pensez comme moi -, on ne peut accepter de laisser plus longtemps à l'abandon chaque année une part si importante de la jeunesse. Souvenons-nous que, dans les années 50, ce sont les pires blousons noirs qui ont fait les meilleurs soldats, ceux dont Bigeard disait qu'ils avaient fait ce qu'aucune bête n'aurait fait. La réponse du Gouvernement à la question que pose aujourd'hui cette partie de notre jeunesse, serait une vraie solution aux problèmes que tente de résoudre la politique balbutiante dite de la ville.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, avec le talent qui est le vôtre, vous avez posé plusieurs questions en une seule.

La première porte sur le SGDN qui, vous avez raison de le souligner, a une responsabilité dans le domaine du renseignement, mais qui en a une également dans le cadre du développement des formes civiles du service national. Le SGDN, secrétariat général qui relève du Premier ministre, a en effet la responsabilité de la commission interministérielle des formes civiles, qui permet au Premier ministre de définir et de mettre en œuvre la politique en matière de formes civiles du service national. Le ministre de la défense a deux représentants au sein de cette commission composée de cinq personnalités, dont d'ailleurs le directeur du service national qui a reçu des instructions très précises pour aller dans le sens des orientations décidées en conseil des ministres en octobre dernier.

Vous avez par ailleurs évoqué le problème, très complexe à mon sens, des doubles exclus, de ces jeunes Français qui, souvent après un échec scolaire, des difficultés familiales, et des périodes de chômage, arrivent au centre de sélection où ils ne sont pas retenus pour leur service national. Or, et comme vous l'avez fort justement fait observer, les jeunes d'origine défavorisée font souvent ensuite d'excellents militaires - les autres aussi, bien sûr, mais eux risquent moins d'être écartés du service national.

Actuellement, 20 p. 100 de jeunes Français environ sont exemptés pour des raisons physiques - problèmes liés à la vue, à l'incapacité de porter une charge lourde ou à la difficulté à marcher, par exemple - et quelques 5 p. 100 sont dispensés pour des raisons familiales ou professionnelles.

Au moment de la guerre de 1914, je l'indique avec force à la représentation nationale, 15 p. 100 appartenaient à la première catégorie. C'est dire que la direction centrale du service national ne fait pas preuve d'un laxisme démesuré : 15 p. 100 en 1914, alors qu'il s'agissait de jeunes ruraux, généralement très solides, contre 20 p. 100 aujourd'hui, alors que, c'est vrai, on supporte malheureusement plus difficilement les contraintes physiques du service militaire.

Oui, monsieur le député, il n'était pas inutile de rappeler la très belle phrase de Saint-Exupéry, reprise par le général Bigeard, faisant dire à Guillaumet, c'était je crois lorsqu'ils se sont retrouvés dans les Andes : « C'est que j'ai fait, aucune bête au monde ne l'aurait fait. »

Les chiffres sont là : un certain nombre de jeunes Français se trouvent à l'entrée du centre de sélection refusés une deuxième fois dans leur accès, si j'ose dire, à la dignité de citoyen, et c'est là un vrai problème. C'est la raison pour laquelle, le projet que j'ai présenté le

12 octobre dernier prévoit une mesure spécifique au profit de ces jeunes en situation d'exclusion. Ils ne seront plus simplement rejetés. Désormais, ils seront confiés à des intervenants sociaux afin d'éviter qu'ils ne retombent dans leur solitude.

Cependant, ne l'oublions pas, les illettrés sont déjà accueillis par l'armée. Dans toutes les unités, il existe des systèmes de formation en leur faveur. C'est ainsi que plusieurs milliers de jeunes Français - le chiffre précis est toujours difficile à donner - sont initiés à la pratique de la lecture et de l'écriture pendant leur service national. Récemment, j'ai rencontré dans une unité d'appelés un jeune Français d'origine espagnole dont on m'a dit qu'il ne parlait pas un mot de Français il y a un an seulement et qui s'est exprimé devant moi jusqu'à employer presque des imparfaits du subjonctif. Il a été entièrement formé par l'armée. En la matière, les officiers conseils et les militaires d'encadrement dans les unités mènent une action formidable.

Il faut poursuivre dans cette direction et faire en sorte qu'il n'y ait pas, à ce niveau important de l'orientation du jeune, une deuxième exclusion après celle de l'école ou celle du travail.

Je vous rendrai compte des résultats des mesures récemment proposées dans les mois qui viennent - je l'espère. Elles justifient les actions que mène l'armée dans ce domaine, des actions qui sont à l'honneur des cadres qui les assument, car elles sont prises sur les fonctions opérationnelles ou les fonctions combattantes prioritaires.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Nous en avons terminé avec les questions.
J'appelle les crédits du ministère de la défense.
J'appelle les crédits inscrits à l'article 23.

Article 23

M. le président. « Art. 23. - I. Il est ouvert au ministre d'Etat, ministre de la défense pour 1995, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 307 837 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. Pour 1995, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total à la somme de - 1 372 151 000 F. »

Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix l'article 23.
(L'article 23, est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à l'article 24.

Article 24

M. le président. « Art. 24. - I. - Il est ouvert au ministre d'Etat, ministre de la défense, pour 1995, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Equiperment"	94 196 568 000 F
« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"	733 050 000 F
« Total	94 929 618 000 F

« II. - Il est ouvert au ministre d'Etat, ministre de la défense, pour 1995, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Equiperment"	20 694 771 000 F
« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"	199 300 000 F
« Total	20 894 071 000 F

Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les crédits du titre V.
(Les crédits du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre VI.
(Les crédits du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 25 et l'état D.

Article 25 et état D

M. le président. Je donne lecture de l'article 25 et de l'état D annexé :

« Art. 25. - Le ministre d'Etat, ministre de la défense, est autorisé à engager en 1995, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour 1996, des dépenses se montant à la somme totale de 146 000 000 francs conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

Tableau, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1996

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
BUDGET MILITAIRE		
34-03	Armée de l'air. - Fonctionnement.....	15 000 000
34-04	Armée de terre. - Fonctionnement.....	68 000 000
34-05	Marine. - Fonctionnement.....	50 000 300
34-06	Gendarmerie. - Fonctionnement.....	15 000 000
Total pour l'état D.....		146 000 000

Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix l'article 25 et l'état D annexé.
(L'article 25 et l'état D annexé sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser l'article 23 de la Constitution.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 1619, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi organique moralisant les financements politiques et limitant les cumuls de fonctions électives ou professionnelles.

Cette proposition de loi organique, n° 1623, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de décision du Conseil approuvant la conclusion de la convention sur la sûreté nucléaire par la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° E 302), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1624, est renvoyée à la commission des affaires étrangères.

J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Patrick Hoguet, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur le système des préférences généralisées pour la période 1995-1997 :

- proposition de règlement (CE) du Conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période 1995-1997 à certains produits industriels originaires de pays en voie de développement,

- proposition de règlement (CE) du Conseil prorogeant en 1995 l'application des règlements (CEE) n° 3833/90, (CEE) n° 3835/90 et (CEE) n° 3900/91 portant application de préférences tarifaires généralisées à certains produits agricoles originaires de pays en voie de développement (n° E 303), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1625, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE et déterminant le champ d'application de son article 14, paragraphe 1, point d) en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens (n° E 306), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1626, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Dominique Bussereau un rapport, n° 1618, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports (n° 1348 et annexe, lettre rectificative n° 1559).

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Robert Pandraud un rapport d'information, n° 1620, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne : « Du Traité de Rome à l'Union européenne élargie : trente-cinq ans de construction européenne (textes comparés). »

J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Patrick Hoguet un rapport d'information, n° 1621, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur le système des préférences généralisées pour la période 1995-1997 :

- proposition de règlement (CE) du Conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période 1995-1997 à certains produits industriels originaires de pays en voie de développement ;

- proposition de règlement (CE) du Conseil prorogeant en 1995 l'application des règlements (CEE) n° 3833/90, (CEE) n° 3835/90 et (CEE) n° 3900/91 portant application de préférences tarifaires généralisées à certains produits agricoles originaires de pays en voie de développement (document E 303).

J'ai reçu, le 2 novembre 1994, de M. Robert Pandraud un rapport d'information, n° 1622, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 3 au 23 octobre 1994 (n° E 301 à E 317).

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 3 novembre 1994, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Affaires européennes :

M. François d'Aubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 2 au rapport n° 1560) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome V).

Affaires étrangères :

M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 1 au rapport n° 1560) ;

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome I) ;

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale (avis n° 1563, tome I).

Action humanitaire et droits de l'homme.

Mme Christiane Taubira-Delanon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome II).

Immigration.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome III).

Relations culturelles internationales et francophonie.

Mme Martine David, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome I) ;

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome IV).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 10 novembre 1994 :

N° 9672 de M. Jean-Marc Ayrault ; 9703 de M. Jean Urbaniak ; 10650 de M. Michel Bouvard ; 12552 de M. Hervé Mariton ; 13153 de M. Didier Mathus ; 13833 de M. Philippe Martin ; 15191 de M. Jean-Pierre Calvel ; 15265 de M. Gilbert

Gantier ; 15466 de M. Michel Terrot ; 15856 de M. Patrick Devedjian ; 16047 de M. Eric Raoul ; 16477 de M. Charles Ehrmann ; 17152 de M. Jean-François Calvo ; 17160 de M. Yves Marchand ; 17270 de M. Jean-Louis Idiart ; 17453 de M. Gilbert Biessy ; 17460 de M. Michel Hannoun ; 17487 de M. Yves Van Haecke ; 17500 de M. Rémy Auchédé ; 17560 de M. Martin Malvy ; 17633 de Mme Marie-Thérèse Boisseau.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Insuffisance du nombre de médecins anesthésistes en France

164. - 2 novembre 1994. - Il manque au moins 600 médecins anesthésistes en France. Cette situation fait courir de graves risques aux malades. Le Gouvernement continue néanmoins à limiter la formation du nombre de ces spécialistes. Faut-il voir dans cette situation la volonté gouvernementale de parvenir à tout prix à la diminution des dépenses de santé remboursables ? On a peine à y croire, et pourtant... voilà que s'organise concrètement une médecine à plusieurs vitesses où les gens aisés pourront se soigner dans les établissements disposant de moyens. Ce n'est pas acceptable. Connaissant cette situation alarmante, M. René-Pierre Signé demande à M. le ministre délégué à la santé que soient étudiées et prises des mesures incitatives pour que des praticiens s'engagent dans cette importante responsabilité et puissent l'exercer dans des conditions normales.

Difficultés financières des centres d'aide par le travail

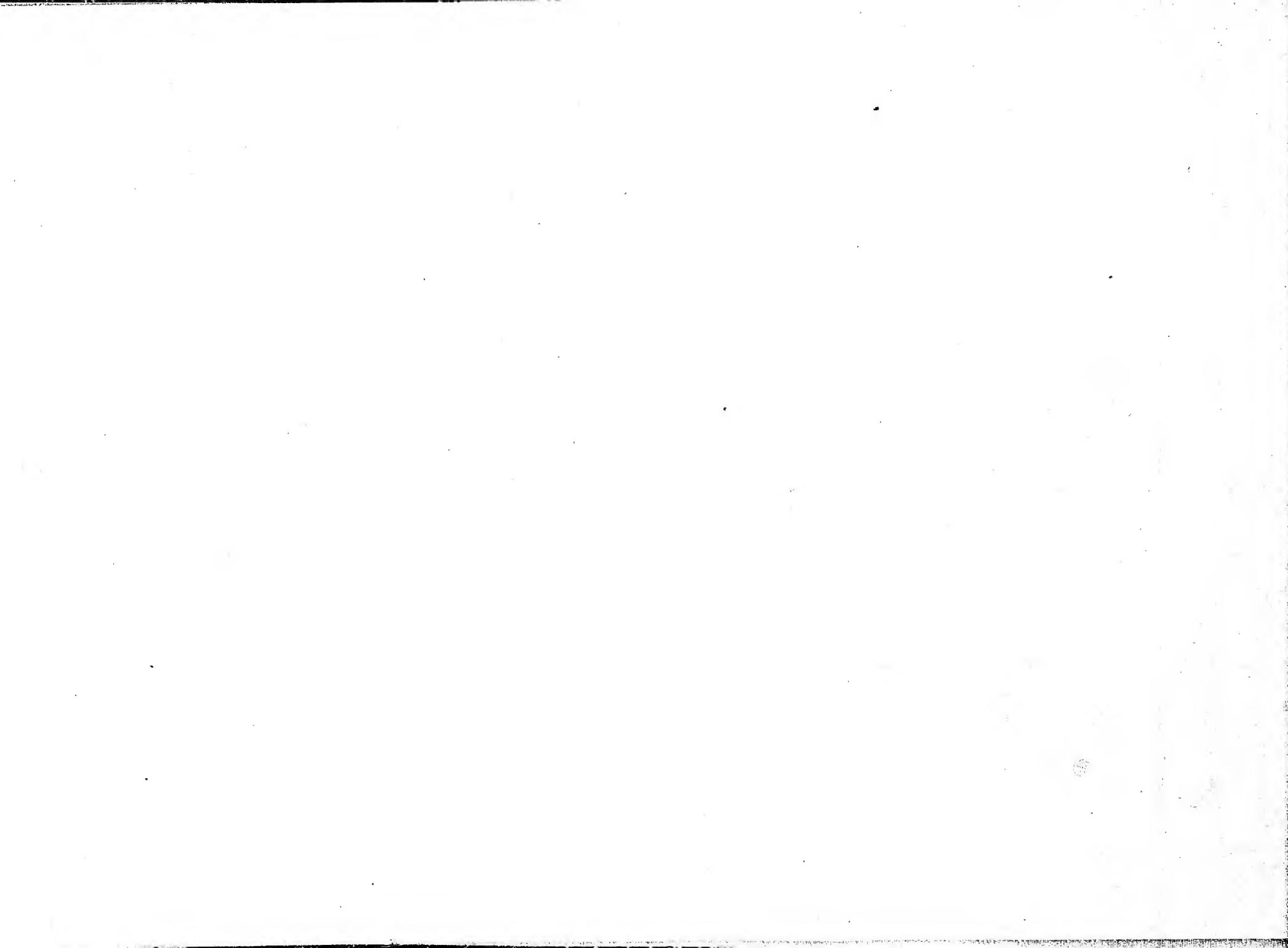
165. - 2 novembre 1994. - M. Roland Courteau expose à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, que les centres d'aide par le travail (CAT) rencontrent depuis plusieurs années des difficultés financières, mais également des problèmes liés au nombre de places d'accueil. Il est déploré notamment, dans le département de l'Aude, le non-respect du versement sur le budget social des CAT, qui est strictement réglementé, des sommes dues au titre de l'aide sociale d'Etat, et ce, sur plusieurs exercices budgétaires (1992, 1993, 1994). Ainsi les salaires versés par ces associations aux personnels d'encadrement sont calculés en fonction d'accords salariaux agréés par le ministère. Or ces obligations supplémentaires ne sont pas compensées comme prévu par l'aide sociale d'Etat. Face à cette situation, qui perdure et qui s'aggrave tous les ans, les déficits cumulés à la clôture des comptes relatifs à l'exercice 1994 sont considérables pour l'ensemble des associations audoises. A terme, c'est la pérennité des centres d'aide par le travail qui est menacée. C'est pourquoi, il lui demande si elle entend prendre les dispositions qui s'imposent pour que l'Etat respecte ses engagements et ses devoirs envers les CAT, et ce, à titre rétroactif, en procédant au versement des sommes correspondantes. Par ailleurs, il lui demande si elle entend concrétiser les engagements pris par M. le ministre délégué à la santé lors de la séance du 19 novembre 1993, en réponse à une question qu'il lui avait adressée, concernant la création de 2 000 places supplémentaires en CAT par an, dans le cadre de la loi de finances 1995, dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la loi de finances 1994.

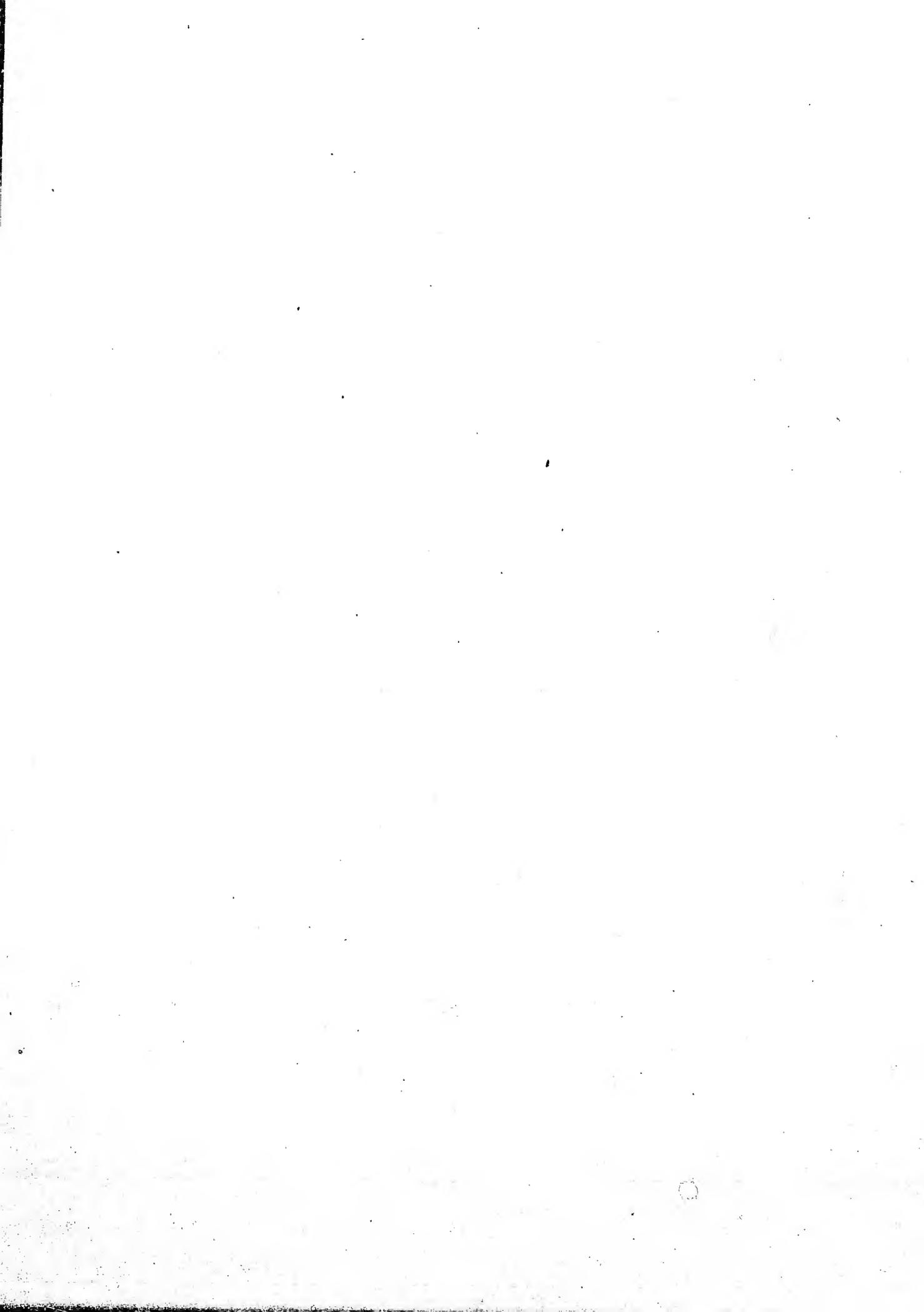
Aménagement du carrefour de la RN 213 et accès vers les Hauts-de-Narbonne (Aude)

166. - 2 novembre 1994. - M. Roland Courteau rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que lors de la séance du vendredi 15 octobre 1993, il a pu le sensibiliser sur le projet d'aménagement du carrefour de la RN 213 et accès vers les Hauts-de-Narbonne et plus particulièrement sur les problèmes de sécurité actuels liés à ce carrefour, sur la commune de Narbonne (Aude). Il avait notamment insisté sur l'urgence qu'il y avait à réaliser l'aménagement de ce carrefour et d'en arrêter le projet définitif et le financement très rapidement. Par courrier en date du 18 février 1994, le ministre lui a fait savoir que la ville de Narbonne avait souhaité qu'une nouvelle variante d'aménagement soit étudiée ; que cette étude avait été réalisée par la direction départementale de l'équipement, et que l'Etat n'avait pas d'a priori sur la variante à retenir, le choix étant fonction des accords qui

auront prévalu localement. Aujourd'hui, le financement de ce projet est assuré dans le cadre du contrat de plan par l'Etat, le conseil général (24,2 p. 100), le conseil régional et la ville de Narbonne. Or, si le volet financier du projet ne pose plus aucun problème, il semble qu'il n'en soit pas de même au plan technique, puisque le projet définitif ne serait pas encore retenu. Pourtant, il lui rappelle, sur ce point précis, que, depuis plusieurs années, il n'a cessé d'insister sur l'importance qui s'attachait à la réalisation de cet aménagement et l'extrême urgence qu'il y avait à réaliser, en

concertation, les études, afin d'arrêter, dans les délais les plus brefs, le choix définitif du projet. Il s'étonne donc qu'à ce jour, et après bien des années d'études et de propositions, des divergences apparaissent encore dans le choix définitif du projet. Il lui demande donc, s'il est en mesure de lui donner toutes explications sur les causes de ce retard très préjudiciable, et s'il compte prendre toutes mesures conduisant, enfin, au choix définitif du projet technique, afin que l'engagement des travaux puisse être programmé au début de l'année 1995.





ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
03	Compte rendu..... 1 en	116	914	
33	Questions..... 1 en	115	596	
83	Table compte rendu.....	56	98	
93	Table questions.....	55	104	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 en	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 en	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un en.....	717	1 682	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJD-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

Prix du numéro : 3,50 F